

Compte-rendu  
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
7 mars 2018

**COLLOQUE**

Égalité

**FEMMES  
HOMMES**

où en est-on ?



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
LE PARLEMENT

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Introduction et mot d'accueil</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Panel 1: «Weinstein, #MeToo, #BalanceTonPorc: et maintenant? Une approche pragmatique du problème et une ébauche de solutions»</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Panel 2: «Égalité des genres: l'impératif changement culturel»</b>	<b>16</b>

– *Ouverture du colloque à 9h40.*

## 1 Introduction et mot d'accueil

**M. Xavier Baeselen**, secrétaire général du Parlement. – Mesdames et Messieurs, merci de votre présence à cette conférence. Permettez-moi de vous accueillir au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de céder la parole à son président, M. Philippe Courard, qui vous adressera un mot d'accueil.

**M. Philippe Courard**, président du Parlement. – Mesdames, Messieurs, soyez toutes et tous les bienvenues et les bienvenus au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles!

À la veille de la Journée internationale des droits des femmes, le Parlement a souhaité marquer son soutien au combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes en organisant un colloque sur le thème «Égalité femmes-hommes: où en est-on?»

Cette journée internationale qui a plus de cent ans est, malheureusement, toujours d'actualité. Certes, cette journée permet de célébrer des victoires et des acquis, obtenus parfois au prix de luttes durement et longuement menées: le droit de vote, le droit à la contraception, la légalisation de l'avortement, les lois de protection contre les discriminations.

Cependant, loin d'être une fête, cette journée qui a d'ailleurs été pensée à l'origine comme un événement politique, est avant tout l'occasion de mettre en évidence la situation des femmes dans le monde et les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées.

Dans son rapport paru en février dernier, ONU Femmes dresse un état des lieux peu optimiste, démontrant que les discriminations à l'encontre des femmes et des filles sont omniprésentes et généralisées au niveau de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire, du travail non rémunéré, mais également des violences physiques et sexuelles ainsi que des mariages forcés.

Ces constats nous rappellent – s'il le fallait – que l'égalité des sexes est un droit et que la réalisation de ce droit n'est pas uniquement bénéfique pour les femmes. La réalisation de ce droit est une nécessité pour l'humanité et le meilleur moyen de surmonter les défis les plus urgents de notre époque.

Ce colloque et, dans sa foulée, le vernissage de l'exposition «PluriElles» ainsi que le village des associations, ne sont pas des opérations ponctuelles, contrairement à ce que certains ont écrit. Au contraire, au-delà de la journée du 8 mars, ces actions s'inscrivent dans une tradition et un engagement de notre Parlement.

Une tradition, car l'égalité entre les femmes et

les hommes fait partie de l'ADN de notre institution. À travers ses compétences, la composition de son assemblée avec 41 % de femmes, la répartition de ses différents postes à responsabilité dont quatre femmes présidentes de groupe politique et quatre présidentes de commission, ainsi que ses deux commissions parlementaires dont une commission permanente traitant de ces questions ou encore l'introduction d'un budget genré, le Parlement se positionne d'emblée comme un ardent défenseur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est également par son engagement pris en juillet dernier à soutenir et à intégrer le mouvement de solidarité «*HeForShe*» créé par ONU Femmes que le Parlement a marqué sa volonté ferme d'agir dans la durée. En effet, pour adhérer à ce mouvement en faveur de l'égalité des genres et d'une implication accrue des hommes et des garçons en faveur de cette cause, le Parlement a présenté un plan d'action devant les instances onusiennes.

Ce plan d'action prévoit notamment l'organisation d'une session du Parlement des enfants et du Parlement jeunesse sur ces questions, la remise du Prix de la démocratie et des droits de l'homme au printemps 2018 à un acteur ou une association œuvrant en faveur de l'égalité des genres et l'adoption d'une proposition de décret créant un prix spécifique du Parlement axé sur le sport. Ce prix récompensera une personnalité sportive ou une association pour son action en faveur de la pratique du sport féminin.

Le Parlement entend également sensibiliser ses membres et ses agents à l'égalité de genres en organisant des sessions de formation. La réalisation de ce plan d'action doit s'étendre sur plusieurs sessions. D'autres opérations viendront donc encore étayer cette liste non exhaustive.

Mesdames, Messieurs, soyons francs: l'angle d'approche de ce colloque a déplu et la confirmation de la présence de certaines personnalités ayant tenu des propos jugés polémiques a choqué. J'entends les critiques, certaines probablement fondées, d'autres moins. Je m'interroge, par contre, sur la méthode. Je m'en explique.

Les questions multiples que soulève l'égalité entre les femmes et les hommes ne peuvent pas conduire à l'expression de réponses ou de points de vue univoques. Ceci est d'autant plus vrai que l'engagement féministe lui-même est pluriel. Il est pluriel dans sa forme: tantôt collectif, tantôt individuel. Il est pluriel également par les nombreuses influences qui le traversent, qu'elles soient politiques, philosophiques ou encore culturelles. Il n'est donc pas surprenant de voir naître autour de ces questions des tensions, voire des ruptures. À mon sens, il ne faut pas les craindre. C'est d'ailleurs précisément la diversité des opinions qui donne corps au débat et le nourrit. La diversité aide également à une compréhension dans sa globalité d'un phénomène complexe et multidisciplinaire.

Cet hémicycle est par essence un lieu où s'expriment les crispations, les rapports politiques et les forces en présence. Dans cette enceinte, on rend des comptes, on s'expose, on s'oppose, on convainc parfois et, dans ce cas, on rallie. Mais rarement on se résigne. Aussi, se soustraire au débat, refuser de confronter ses idées, considérer au préalable que la discussion sera stérile et inutile, ce n'est pas conforme à l'esprit de ce lieu. C'est, en tout cas, contraire à l'objectif que nous poursuivons. Mais, c'est avant tout une occasion ratée de susciter auprès d'un public non averti une prise de conscience plus large pour s'opposer aux inégalités, au sexisme et encore aux violences subies par tant de femmes.

Ce colloque était accessible à tous et non uniquement aux acteurs du secteur. Je ne peux donc que regretter l'absence de certains professionnels de la question. Ce faisant, ceux-ci nous privent de leur éclairage et de clefs de compréhension qui auraient pu être échangés dans le cadre d'un débat que nous avons toujours souhaité serein et respectueux.

Mesdames, Messieurs, ce colloque s'inscrit dans le fil d'un mouvement mondial sans précédent en faveur des droits des femmes. Voici quelques mois éclatait l'affaire «Weinstein» avec, dans son sillage, l'émergence de mouvements de solidarité envers les femmes victimes de harcèlement et de violences sexuelles. #MeToo et #BalanceTonPorc sont des mouvements qui font trembler le patriarcat et qui ont libéré la parole des victimes un peu partout dans le monde.

Il serait question de révolution des rapports humains à l'échelle mondiale, selon Caroline De Haas, ou encore d'événement historique dans la lignée du combat pour l'émancipation, selon l'historienne Michelle Perrot. Dans le même temps, certaines voix dissonantes, parmi lesquelles figurent les cosignataires de la «Tribune des 100» encore dénommée «Tribune Deneuve», s'inquiètent des excès, craignent la justice rendue par ces tribunaux médiatiques et revendiquent la liberté d'importuner.

Au-delà des divergences, il est absolument certain que toutes les femmes doivent dénoncer les abus dont elles ont été victimes et être encouragées à le faire. Ne pas parler, c'est un cancer qui se développe. Elsa Dorlin, philosophe contemporaine, a dit très justement: «*Ce ne sont pas nos différences qui nous immobilisent, c'est le silence*». Effectivement, beaucoup de femmes hésitent encore à parler et craignent davantage de porter plainte. Elles restent enfermées dans le camp de la honte, portant sur leurs épaules le poids d'une société encore culturellement empreinte de sexisme, d'une société qui légitime les rapports de domination.

Vous ne disiez pas autre chose, Madame Lausberg, lors d'un débat organisé à la Foire du livre de Bruxelles, fin du mois dernier. Je vous cite: «*La société gère en aval les problèmes de viol, de harcèlement et de violence, mais elle ne parvient pas à regarder en amont. Quand on utilise ce type*

*de mécanisme de domination, on est dans un système de légitimation structurelle de la misogynie et de la violence faite aux femmes*». Notre société est donc responsable des comportements et des violences intolérables qui en découlent et elle porte en elle la culture du viol.

À ce titre, dans la préface du livre «*La culture du viol*» dont l'auteure n'est autre que la secrétaire d'État française à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Mme Schiappa, vous écriviez, Monsieur Enthoven: «*Le viol commence avec l'excuse, c'est-à-dire avec l'oubli d'une évidence: quels que soient les caractères, les circonstances, les situations sociales et les cultures en présence, le viol est un crime absolu dont l'auteur est inexcusable et dont la victime est innocente*».

Mesdames, Messieurs, nous assistons à un éveil des consciences, voire au réveil d'une société endormie qui ne voulait ni savoir, ni voir, ni entendre les murmures inaudibles de celles qui souffraient à peu près en silence. Le moment est donc propice à une introspection collective et une prise de recul sur nos agissements quotidiens. C'est également le bon moment pour analyser comment nous pouvons déconstruire nos schémas classiques de pensées et construire une société plus juste qui rend possible l'épanouissement égal de tous les individus.

Si nous devons trouver un point de convergence aujourd'hui qui transcende les clivages, c'est peut-être l'affirmation que le combat en faveur de l'égalité des genres est aussi un combat pour l'émancipation sociale. Cette dimension me tient particulièrement à cœur, sachant que les femmes au statut précaire sont bien plus nombreuses à subir des actes de violence. Ces comportements sont intolérables comme est insupportable la double peine de l'injustice sociale subie par une grande part des victimes de ces agressions.

Dans quelques instants, je céderai la parole à M. Pascal Vrebos qui animera le colloque, ainsi qu'aux intervenants du jour que je tiens à remercier vivement de leur présence. Merci d'avoir accepté de partager votre savoir et vos expériences sur la question. Je signale que, contrairement à ce qui était annoncé dans le programme initial, M. Vrebos animera les deux panels; Mme Florence Hainaut qui avait accepté l'animation d'un panel dans un premier temps a finalement décliné l'invitation par la suite.

Mesdames, Messieurs, ce qui est acquis en droit n'est jamais irréversible. Le chemin entre le droit et la pratique est souvent semé d'embûches. Certes, nous progressons sur la voie de l'égalité, mais les inerties restent trop nombreuses. Soyons donc, ensemble, vigilants et constructifs. Luttons et concevons nos existences en interactions, dans des relations apaisées entre femmes et hommes, d'égal à égal où chacun est gagnant.

Je vous remercie pour votre attention!

## 2 Panel 1: «Weinstein, #MeToo, #BalanceTonPorc: et maintenant? Une approche pragmatique du problème et une ébauche de solutions»

**M. Pascal Vrebos.** – Mesdames, Messieurs, bonjour. Soyez les bienvenus. Le président y a fait allusion: les remous médiatiques de ces derniers jours et le refus de certaines associations féministes et de plusieurs féministes de participer à ce débat sont évidemment la preuve que les approches de l'égalité entre les hommes et les femmes sont à vif et visiblement assez opposées. Cela montre aussi que le scandale «Weinstein» et la campagne #BalanceTonPorc ont laissé des traces d'une grande émotivité ou d'une grande incompréhension.

Après Weinstein, #MeToo et #BalanceTonPorc, qu'en est-il aujourd'hui? C'est le sujet du premier panel. Je vais vous présenter les participantes et le participant à ce débat. Tout d'abord, Sandra Muller, rédactrice en chef de «*La lettre de l'audiovisuel*». C'est par vous, en octobre 2017, qu'est venu le «scandale» puisque vous avez lancé le fameux #BalanceTonPorc après les premières révélations sur Weinstein. Cela vous vaut d'ailleurs un procès assez important intenté par celui que vous avez visé sans le nommer.

Nous accueillons également Martine Storti. Vous avez été professeure de philosophie, journaliste et inspectrice générale de l'Éducation nationale. Vous êtes présidente des associations «40 ans de MLF» (Mouvement de libération des femmes) et fondatrice de «Féminisme et géopolitique». Votre dernier livre s'intitule «*Sortir du manichéisme: des roses et du chocolat*».

Raphaël Enthoven, vous êtes philosophe, professeur de philosophie, producteur et animateur de radio. Vous êtes à l'origine de beaucoup d'émissions en France. Vous assurez notamment une chronique quotidienne sur Europe 1 et présentez l'émission «*Philosophie*» sur ARTE. Vous avez reçu le prix Femina-essais pour le «*Dictionnaire amoureux de Proust*».

Anne Morelli, vous êtes docteure en histoire contemporaine. Vous avez enseigné dans le secondaire puis à l'Université libre de Bruxelles. Vous avez été directrice du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL). Vous avez signé de nombreuses publications, dont la fameuse tribune en compagnie de Catherine Deneuve.

Béa Ercolini, je pourrais citer une dizaine de magazines et de supports auxquels vous avez participé. Vous êtes également active à la radio. Vous avez été rédactrice en chef de «*Elle Belgique*» et fondatrice du mouvement «*Touche pas à ma pote*» dont on a encore parlé récemment. Vous venez de créer le cercle féminin Beabee «destiné à muscler son cerveau et son réseau».

Comme certaines ont refusé de débattre parce vous seriez présents aujourd'hui, Madame Morelli et Monsieur Enthoven, je voudrais vous demander à tous les deux si vous comprenez que certaines vous aient qualifiés d'infréquentables et déclaré qu'il serait insoutenable de débattre avec vous? Anne Morelli, j'imagine que cela vous a blessée.

**Mme Anne Morelli.** – Cela m'a surtout étonnée. À la fin de mon cours au premier semestre, un étudiant m'a dit: «J'aime beaucoup votre cours, mais vous êtes vraiment trop féministe». Durant toute ma vie, j'ai porté l'étiquette d'une radicale féministe. Aujourd'hui, je découvre que je suis une collaboratrice des hommes, ce qui est en effet assez moche. Je ne comprends donc pas ce refus du dialogue alors qu'il me semble que c'est le début de l'intolérance.

Je suis très contente d'être là, notamment parce qu'on m'avait dit que Raphaël est un joli garçon. Les absentes ne pourront pas le vérifier.

**M. Pascal Vrebos.** – C'est une forme de galanterie?

**Mme Anne Morelli.** – C'est peut-être ma liberté d'importuner.

**M. Pascal Vrebos.** – On reviendra bien entendu sur la tribune de Catherine Deneuve.

Raphaël Enthoven, je vous poserai la même question. Depuis Paris, avez-vous été étonné que certaines féministes refusent avec une certaine véhémence d'être présentes ici? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je remplace la personne qui devait animer le second débat.

**M. Raphaël Enthoven.** – Je n'ai absolument pas été étonné. Je voudrais juste vous remercier, Madame Morelli, pour vos compliments. Cependant, imaginons un instant que je vous aie adressé ce compliment moi-même: j'aurais immédiatement été taxé de sexisme. C'est intéressant. Je vous remercie néanmoins.

**Mme Anne Morelli.** – J'ai dit que c'était à vérifier... (*Rires*)

**M. Raphaël Enthoven.** – Et donc à falsifier.

Monsieur le Président, vous avez dit, dans votre discours que j'ai trouvé admirable, que ne pas parler est un cancer qui se développe. J'ajouterais que ne pas discuter est pire encore. En effet, il y a des tas de gens qui se parlent, mais qui ne discutent pas. On peut parler pour s'opposer, par exemple. En général et en particulier sur les réseaux sociaux et en politique, des gens se regardent souvent en chiens de faïence, des bouledogues qui s'aboient dessus et n'échangent rien.

C'est tout le problème de cette défection. J'ai toujours cherché le dialogue, mais celui-ci est une chose difficile. Ce n'est pas simplement une simple juxtaposition d'opinions. C'est un échange dont l'enjeu n'est pas d'avoir raison sur l'autre, mais d'utiliser la raison, d'échanger des arguments et

d'élever son opinion au rang d'argument. En dis-créditant et en disqualifiant à l'avance ce que je pouvais avoir à dire aujourd'hui, le coup est fatal pour le débat. C'est bien ça qui est dommage.

On a fabriqué un homme de paille, un épou-vantail dont on a voulu penser qu'il était une espèce de Zemmour qui dit et justifie le pire. Je n'aime pas exhiber comme autant de médailles ou de faits d'armes les prises de position que j'ai pu prendre publiquement, mais quand je parle de Cantat, de la représentation complète du clitoris dans les manuels de sciences naturelles, de Miss France – un moment de misogynie –, du viol ou de la culture de l'excuse, je ne suis pas le plus misogyne. Cela n'avait toutefois pas d'importance. L'enjeu était de construire un individu dont l'infamie justifiait l'absence et le refus du débat. Je trouve en l'occurrence que l'offense imaginaire convient à la lâcheté. On reconnaît l'extrémisme au fait qu'il tient la contradiction comme une offense. J'avance loyal, sans être masqué. Je suis content de discuter. Je suis très heureux et très fier de rencontrer Sandra Muller. Je suis ravi de parler avec elle. Je suis particulièrement enchanté de nos désaccords éventuels. Je n'y vois aucun inconvénient. Au contraire j'y vois juste l'occasion de réfléchir ensemble.

Bref, je suis partagé entre le regret de cette absence et le plaisir d'être là. J'avoue que le premier est nettement soluble dans le second.

**M. Pascal Vrebos.** – Sandra Muller, c'est au cours d'un festival se déroulant à Cannes que le directeur d'une chaîne de télévision vous a dit: «Tu as de gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit.» C'est bien cela ce qui vous a fait réagir en lançant *#BalanceTonPorc*?

**Mme Sandra Muller.** – Revenons sur la genèse de cette histoire. Cet événement s'est déroulé voici quelques années. J'étais alors directrice d'un journal consacré à l'audiovisuel. À ce titre, j'étais en contact régulier avec des patrons de l'audiovisuel, des patrons de presse, qui sont mes lecteurs. La phrase que vous avez mentionnée a en effet été balancée de manière assez vulgaire. Ce mot «porc» m'est venu en lisant un article du journal *«Le Parisien»* à propos de Weinstein, qui indiquait qu'à Cannes, tout le monde savait pour le «porc».

J'habite à New York, depuis cinq ans. J'ai donc deux cultures et cette phrase m'a frappé d'un seul coup. Ce souvenir enfoui au plus profond de moi est alors revenu. Je me suis dit que j'avais moi aussi des porcs. Je travaille en tant que journaliste, comme de nombreuses femmes. Nous sommes d'ailleurs assez soudées. J'avais donc moi aussi un porc, ce type-là. Pourquoi lui plutôt qu'un autre? Pourquoi a-t-il, à ce moment-là, attaqué mon intégrité physique? Quand on vous dit que vous avez de gros seins, vous vous demandez si vous allez faire une réduction mammaire. Après, quand on vous annonce qu'on va vous faire jouir toute la nuit, vous vous dites que le type est quand même un peu présomptueux. La phrase «Balance ton porc» était

provocatrice. C'est un terme vulgaire que j'assume absolument parce que c'est populaire. Tout le monde la comprend. En même temps, cela décrit ce que nous pouvons vivre.

Je vais quand même préciser que, par mon appartenance biculturelle, j'ai été désignée *«Person of the year»* par *«Time»* qui a établi une liste de 25 personnalités ou organisations de l'année, recon-nues dans ce mouvement *#MeToo*. Le mouvement *#BalanceTonPorc* a été créé deux jours avant *#Me-Too*, qui a été lancé par l'actrice Alissa Milano. Nous sommes absolument complémentaires.

Je ne me qualifie pas de féministe. Je ne cesse de le répéter. Pour moi, le mot «féministe» appartient au siècle dernier. La tribune de Catherine Deneuve et surtout de Catherine Breillat – Catherine Deneuve est en effet entre-temps revenue sur ses propos – m'a beaucoup blessée. Pas au départ puisque, vivant à 7 000 kilomètres, j'avais du recul. Ensuite, elle m'a quand même énormément blessée, en tant que victime, pas en tant que Sandra Muller qui, avec son ego, a créé un mouvement.

Je suis une victime, aussi parce que je suis at-taquée par la personne que j'ai dénoncée. J'appelle en effet à la dénonciation et non à la délation. Cela n'a rien à voir; c'est positif. La loi appelle elle aussi à la dénonciation. J'ai donc dénoncé mon bourreau et celui-ci m'a intenté un procès qui peut me coûter 140 000 euros. J'ai donc lancé une action de finan-cement participatif sur GoFundMe pour payer les frais. Je ne me sens donc pas féministe. Dans *«Time»*, nous sommes qualifiées de *silence breakers*. Je peux donc très bien m'exprimer sur les femmes, mais aussi sur la cause des blacks aux États-Unis où, voici deux siècles, ils étaient encore des esclaves.

Je ne comprends donc pas très bien le débat qui s'est tenu ici avec ce refus de débattre. Je trouve cela dommage. Certes, on peut avoir des inimitiés personnelles, mais on peut aussi accepter d'en-tendre un avis contraire et qu'à la veille de la jour-née des femmes, quelques personnes n'aient pas envie de discuter. Il y a des gens avec qui je n'au-rais moi-même pas envie de débattre. En fait, nous devons progresser tous ensemble. Le féminisme a toujours été un mouvement avec différentes son-orités et perceptions, mais nous avançons tous et toutes dans le même but.

**M. Pascal Vrebos.** – Vous avez dit avoir été blessée par la tribune. Je me tourne donc vers Anne Morelli qui l'a cosignée avec Catherine Deneuve. Pourquoi l'avez-vous fait? Comprenez-vous que Sandra Muller soit blessée?

**Mme Anne Morelli.** – Je l'ai en effet signée. Dans une lettre collective, il y a toujours des mots auxquels on n'adhère pas, mais je trouvais globale-ment que l'idée était importante.

**M. Pascal Vrebos.** – Pourquoi?

**Mme Anne Morelli.** – Le texte commence par: *«Le viol est un crime»*. C'est donc clair pour

tout le monde. Cependant, entre le viol et le consentement, il y a toute une gamme de séductions qui ne doit pas forcément être criminalisée. Notre législation prévoit des peines contre le viol et le harcèlement. Les auteurs de propos sexistes sur la voie publique se font désormais condamner. Je pense que c'est suffisant. Il faut qu'il y ait de l'espace pour des formes différentes et même vulgaires parce que certaines personnes sont incapables de s'exprimer autrement.

**M. Pascal Vrebos.** – «Tu as de gros seins.» C'est exagéré ou pas?

**Mme Anne Morelli.** – C'est une forme assez vulgaire et grossière, mais certaines personnes s'expriment de cette manière. Je ne pense pas qu'il faille les criminaliser pour autant.

**Mme Sandra Muller.** – L'homme en question était une personne que j'étais censée interviewer. Il n'a pas été élevé dans la rue puisqu'il était patron d'une chaîne hippique. Il avait donc un registre de vocabulaire assez large et il aurait pu me conter fleurette s'il en avait eu l'envie en citant Apollinaire et Baudelaire. Mais chacun son truc!

**M. Pascal Vrebos.** – Raphaël Enthoven, comment réagissez-vous à ces deux points de vue?

**M. Raphaël Enthoven.** – S'il vous avait cité «*Les Onze Mille Verges*» d'Apollinaire, vous auriez pu inventer le #*BalanceLeDéfinitivement*. (*Rires*)

Je trouve impardonnable de dire à quelqu'un, qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme: «Tu as de gros seins. Je vais te faire jouir toute la nuit». Je trouve cela inqualifiable et impardonnable, dans la mesure où la personne à qui on s'adresse n'est pas d'accord bien entendu. Il arrive en effet que, dans l'alcôve, certaines paroles dites soient délicieuses parce que tout le monde s'entend. En l'occurrence, ce n'était pas le cas. Cela ne se fait pas. Donc, balance ton porc! D'ailleurs, l'un des aspects de ce débat est la question de savoir s'il faut attendre que les hommes modifient leur comportement ou si les femmes doivent d'abord apprendre à se défendre physiquement. C'est une question que nous aurons peut-être l'occasion d'aborder.

Sandra, vous avez souligné avec humour qu'en disant «Je vais te faire jouir toute la nuit», le type se montrait un peu présomptueux. Ce qui m'a choqué dans la tribune cosignée par Mme Morelli et à laquelle je souscris pourtant en partie, c'est l'exemple du frotteur dans le métro. Les signataires expliquaient en fait que le fait pour un homme de «se frotter» dans le métro, c'est vraiment l'indice de la misère sexuelle et qu'il faut plaindre le mec qui adopte ce comportement. C'est tout à fait indigne. Cela m'a choqué parce cela m'est arrivé quand j'avais dix ans. Je n'avais alors absolument pas les moyens de plaindre qui que ce soit. Quand vous avez dit que «Le type était très présomptueux», vous donnez le sentiment que vous le plaignez plus qu'autre chose,

**Mme Sandra Muller.** – Quand on est victime, on prend de la distance. On utilise l'ironie parce que les paroles sont trop violentes.

**M. Raphaël Enthoven.** – Je pense que c'est dans cet esprit-là que l'exemple du frotteur a été cité dans la tribune, même si je maintiens que c'est un exemple malheureux.

Vous avez également dit: «Tout le monde savait». Cependant, à l'échelle d'une société, savoir est une chose, savoir qu'on sait en est une autre. Que la société sache qu'il y a des comportements inqualifiables participant d'une culture ou d'un système est une chose. Qu'elle sache qu'elle le sait en est une autre. De ce point de vue, le slogan a eu une grande utilité. Il a en effet la valeur d'une prise de conscience collective. Encore une fois, savoir quelque chose, c'est bien. Savoir qu'on le sait, c'est beaucoup plus difficile. On sait tous qu'on va mourir, mais on n'y croit pas. Dès lors, savoir qu'on savait, c'est toujours un gain dans la connaissance. Que la société entière prenne conscience de ce qui se passe à cette occasion-là me semble absolument important.

L'heure est toutefois à la nuance. Il faut toujours introduire des nuances, et ce dès le début, afin d'éviter que le slogan ne soit dévoyé, préempté par certaines qui en font une arme de guerre, de haine et de délation – et non de dénonciation. À ce propos, je citerai trois petites nuances: la différence à faire entre la dénonciation et la délation, entre la séduction et le harcèlement et enfin entre la drague lourdingue et la prédation organisée. Jean-Claude Dusse n'est pas Harvey Weinstein! Les mettre dans le même paquet, c'est à mon sens absurde et contre-productif.

Ce qui est contre-productif, c'est l'essentialisation de l'individu, ainsi que le sentiment que tout le monde doit être à la même enseigne et que tous les comportements sont également répréhensibles. C'est une révolution que nous vivons. Camus a une très bonne phrase: «*La révolution est amour ou elle n'est rien*». Pour Camus, l'homme révolté, c'est celui qui dit oui avant de dire non. Il n'est ici pas question de consentement, mais d'approbation avant d'être dans une pure négativité. Il est aussi question de mesure et de limites pour éviter qu'une révolution ne dégénère en conservatisme renouvelé ou en violences renouvelées. Pour éviter cela, la méthode camusienne consiste à apporter tout de suite de la nuance derrière la violence. C'est le travail auquel nous nous essayons. C'est un travail qui est très coûteux quand vous vous exprimez publiquement. Quelqu'un a dit que nous ne voyons pas les choses elles-mêmes, mais seulement les étiquettes qu'on a collées sur elles. Dans l'estampillage universel dont on fait les frais dès qu'on s'exprime publiquement, on est rendu inaudible par des gens qui n'ont pas envie de vous entendre alors qu'ils savent très bien que vous ne leur êtes pas hostile.

**M. Pascal Vrebos.** – Madame Morelli, quel

est votre avis à ce sujet?

**Mme Anne Morelli.** – À la délation, je préfère l'éducation. En ce qui concerne l'homme du métro, je vous conseille d'écouter une chanson des années 1950. Elle était interprétée par Marie-Josée Neuville, une petite jeune fille avec une guitare, et s'intitule «*Le monsieur du métro*». Il s'agit d'une petite jeune fille qui a affaire à un frotteur. Sa maman lui avait appris à ne rien dire, mais, se retournant et constatant qu'il s'agissait d'un octogénaire, elle dit bien haut: «*Mais alors, Victor Hugo – parce qu'il est barbu –, tu ferais mieux d'aller relire "L'art d'être grand-père"!*». Et elle fait un scandale dans le métro.

Tout cela pour montrer que les femmes ne sont pas que des victimes. Elles peuvent aussi prendre leur destin en main. On nous bloque dans un statut de victime qui n'est pas toujours le nôtre. Étant enseignante depuis toujours, je pense que, face à ces événements, il est préférable d'éduquer que de verser dans la délation. C'est un travail beaucoup plus lent et beaucoup plus difficile.

**M. Pascal Vrebos.** – Béa Ercoloni, puis-je vous demander votre opinion?

**Mme Béa Ercolini.** – Tout d'abord, un homme qui se masturbe contre vous dans le métro sans que vous le lui ayez demandé, commet un délit. On peut porter plainte contre ce genre d'agissement. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut accepter.

Ensuite, j'entends beaucoup de jeunes filles dire qu'elles ne se sentent pas victimes après avoir fait l'objet d'une agression sexuelle. Très bien!

Pour vous situer, je suis le camion-balai du féminisme, la seule féministe qui a bien voulu venir. J'ai maintenant 167 copines qui me détestent...

Pour continuer dans le côté un peu provoc, je remercie Harvey Weinstein. Évidemment, je pleure avec les 80 et quelques actrices qu'il a forcées à avoir des relations sexuelles avec lui. Cependant, c'est grâce à lui que nous sommes ici aujourd'hui. C'est grâce à lui que les médias grand public s'intéressent enfin à la problématique des violences faites aux femmes au sens large.

Je travaille depuis six ans au sein d'une ASBL que j'ai créée et qui s'appelle Touche pas à ma pote. J'y fais de l'éducation. Madame Morelli, en juin 2018, nous aurons envoyé des comédiens de la Ligue d'impro jouer des sketches d'impro sur le thème de la sensibilisation au harcèlement de rue et insultes sexistes, devant 14 000 étudiants de 11 à 20 ans. Nous allons aussi dans les centres de planning familial. Donc, l'éducation, on y croit. On sème et on verra ce qui germe.

Le débat actuel porte sur l'endroit où on place le curseur entre la drague, la drague lourde, le harcèlement et l'agression. Comment fait-on pour préserver ces moments formidables qui donnent à la vie son charme, son goût, sa couleur, ces moments

où on se charme l'un l'autre? Comment fait-on la différence avec des moments où, au contraire, on est carrément importunée?

Je vous ai parlé des jeunes filles qui ne veulent pas être des victimes. Je vais citer deux pourcentages. Le premier, on commence à le connaître, car il a été confirmé par trois études: 98 % des femmes en Belgique ont été confrontées à des situations de harcèlement dans l'espace public. Une autre étude de Hollaback! et de la *Cornell University* montre que plus de 81 % des jeunes femmes européennes ont été confrontées à ce harcèlement dans l'espace public alors qu'elles n'avaient pas 17 ans. Je ne sais pas si vous vous rappelez comment vous étiez à cet âge, mais moi, j'étais vraiment un oiseau pour le chat.

Dès lors, quand on prend des positions aujourd'hui à ce sujet, il faut aussi penser aux plus faibles et aux plus jeunes et pas aux actrices ou aux professeurs d'université. Il faut réfléchir avant de parler. (*Applaudissements*)

**M. Pascal Vrebos.** – Qu'entendez-vous par là?

**Mme Béa Ercolini.** – Je veux dire que, comme le montrent les chiffres, c'est une problématique de jeunesse qui ne doit pas être abordée en fonction de son propre ressenti. Il ne m'arrive pas très souvent de me faire traiter de salope dans la rue, sauf peut-être quand je mets une robe un peu sexy. Ce n'est pas pour autant que je vais déduire qu'il n'y a pas de problème.

**M. Pascal Vrebos.** – Avant que je cède la parole à Martine Storti, voici un chiffre cité ce matin dans le journal «*L'Écho*»: 85 % des Bruxelloises ont subi des intimidations sexuelles. Madame Storti, vous qui avez écouté tout ce qui a été dit à ce sujet, quelle est votre réaction?

**Mme Martine Storti.** – Je ferai d'abord deux remarques à propos des termes utilisés. Premièrement, la «*Tribune des 100 femmes*» déclare qu'il y en a marre que les femmes soient victimes. C'est étonnant puisque justement elles se lèvent, elles prennent la parole, elles sont actives; et c'est à ce moment qu'on leur reproche de n'être que des victimes, alors qu'au contraire, elles ne sont victimes que quand elles se taisent. Il faut donc faire attention aux mots employés.

Deuxièmement, vous dites qu'il ne faut pas tout criminaliser. Mais qui a dit qu'il fallait le faire? En effet, le viol est un crime, certaines formes d'expression constituent des délits, d'autres ne sont pas criminalisées, mais ne sont pas acceptables pour autant, comme le signalait justement M. Enthoven il y a un instant. Je n'ai aucune envie de passer la matinée à débattre de cette tribune. Ses auteures sont libres de dire ce qu'elles pensent, et nous sommes tout aussi libres de la critiquer, mais à mon sens ce n'est pas là que doit se situer l'enjeu du débat.

La vraie question est la suivante: que se passe-

t-il depuis cinq mois, c'est-à-dire depuis l'affaire Weinstein? Les thématiques du viol, de la lutte contre le harcèlement, etc. ne sont pas neuves. J'étais déjà féministe dans les années 1970 au sein du Mouvement de libération des femmes (MLF), et nous luttions déjà contre le viol et le harcèlement, dans des conditions d'une vulgarité bien plus grande que celle de *#BalanceTonPorc*. Certains s'offusquent aujourd'hui et affirment que les féministes des années 1970 n'auraient jamais fait telle ou telle chose. Dans un article de mon blog, j'explique qu'à l'époque certaines filles distribuaient une petite carte, semblable à une carte de visite, aux hommes qui leur adressaient des commentaires ou des gestes inappropriés. Cette carte disait: «Vous venez d'insulter une femme, suite au traitement chimique effectué sur cette carte, votre bite va se désintégrer dans les trois jours».

C'est tout de même beaucoup plus vulgaire que *#BalanceTonPorc*. Je ne défends pas du tout la vulgarité, mais à un certain moment, zut, ça suffit! Les méthodes employées manquent peut-être d'élégance, mais au moins elles permettent de débloquent la situation et de susciter quelque chose.

Il y a une libération de la parole, mais surtout une écoute nouvelle. Grâce aux campagnes *#BalanceTonPorc* et *#MeToo*, les femmes sont entendues. Elles n'ont pas pris la parole d'une manière nouvelle, mais elles sont entendues d'une manière nouvelle. C'est cela qui est important aujourd'hui.

Ensuite, la vague à laquelle nous assistons et nous participons depuis cinq mois a une influence mondiale qui dépasse largement les féministes militantes. Des femmes qui ne se considéraient pas comme féministes, qui ne faisaient partie d'aucun mouvement ou association, ont dit «Moi aussi dans le métro, dans la rue, à la maison, à l'université, dans le syndicalisme, au travail, etc.». Le mouvement est parti du cinéma, grâce à des femmes qui avaient la possibilité, peut-être plus que d'autres, de prendre la parole. Mais il a vite gagné l'opéra, puis le théâtre, l'université, le monde politique, toutes tendances confondues, le sport, de nombreux milieux d'études et de travail. C'est un engrenage, une vague qui ne s'arrêtera pas pour la raison qu'elle dépasse les féministes «professionnelles». C'est un mouvement de masse et il y a là quelque chose de très important à observer.

J'espère pour ma part que cela débouchera non pas sur de simples sanctions juridiques, mais bien sur un changement des comportements. Vous parlez, Madame, de l'éducation. Bien sûr que l'éducation est importante, mais permettez-moi de vous parler d'une petite expérience française. Il y a quelques années, au cours du quinquennat précédent, la ministre des Droits des femmes, Mme Najat Vallaud-Belkacem, avait lancé en collaboration avec le ministre de l'Éducation nationale un programme intitulé «Les ABCD de l'égalité». Ce programme d'une banalité incroyable consistait simplement à encourager le travail sur les stéréo-

types de genre à l'école, en indiquant qu'il y a plusieurs façons d'être un petit garçon ou une petite fille, qu'un petit garçon qui pleure n'est pas forcément une femmette, qu'une petite fille qui veut jouer au football n'est pas forcément un garçon manqué, etc. Ce programme a été accueilli par un véritable raz-de-marée d'opposition. L'on a assisté en France à une alliance entre les intégristes catholiques et musulmans, qui se vilipendent par ailleurs sur bien d'autres sujets, ainsi qu'une grande partie de la droite et de l'extrême droite, pour protester en prétendant que ce programme mettrait fin à la différence des sexes, émasculerait les hommes, etc.

Cela veut dire qu'au 21<sup>e</sup> siècle, on s'est donc mis à entendre des propos similaires à ceux exprimés au 19<sup>e</sup> ou même au 18<sup>e</sup> siècle. Chaque fois que les femmes combattent pour leurs droits et leur émancipation, on a droit à la même rengaine qui revient: annulation de la différence des sexes, émas-culation des hommes, fin de la séduction ou même fin de l'amour, comme disaient les révolutionnaires français de 1789-1790-1791 face à Olympe de Gouges lorsqu'elle parlait de la nécessité de progresser en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme Anne Morelli.** – En Belgique, nous avons aussi connu des épisodes vulgaires comme ceux que vous évoquiez. Nous avons les *Dolle Minnas*, des jeunes femmes de Gand qui montaient dans les trams et pinçaient les fesses des hommes pour voir quelle était leur réaction. Il y avait des caméras. En général, cela donnait une impression assez forte. Cela avait aussi un effet éducateur parce que cela passait à la télévision.

Nous avons un rôle d'éducation, en tant qu'enseignants bien sûr. Depuis les années 1980, je donnais un cours basé notamment sur l'aliénation des femmes, sur la domination masculine, sur le patriarcat. Nous avons aussi un rôle d'éducation comme parents. Au lieu de dire, comme la mère de Marie-José Neuville, «dans un cas comme cela, tu ne dis rien, tu acceptes la situation», il faut apprendre aux filles à être réactives. J'ai quatre enfants et j'ai toujours appris à mes filles que si elles rencontraient un exhibitionniste, elles devaient bien regarder et dire «eh bien, mon petit frère, il en a une plus grosse!»

**Mme Béa Ercolini.** – Quatre femmes sur dix en Région bruxelloise ont eu affaire à un exhibitionniste.

**Mme Anne Morelli.** – Oui, c'est quelque chose de courant. Il y a moyen d'éduquer les filles à avoir des réactions qui ne sont pas forcément violentes, mais qui provoquent d'habitude une certaine débandade.

**Mme Sandra Muller.** – Je vais revenir sur votre exemple des années 1950. C'est bien, mais c'étaient les années 1950. Je vais revenir sur l'exemple de votre fille que vous éduquiez. J'ai aussi une fille que j'éduque. Elle faisait du karaté avant même que je l'éduque. En l'occurrence, je ne

pense pas qu'il y a un problème d'éducation des filles.

Vous parliez des victimes. Est-ce que j'ai une tête de victime? Des femmes comme moi en France, partout dans le monde et aux États-Unis d'où je viens, il y en a énormément. On ne peut pas continuer à laisser les victimes se culpabiliser tout le temps. Les victimes peuvent être très fortes aussi. On ne vous parle pas de petites choses qui s'étalent. J'ai une épée de Damoclès de 140 000 euros si je perds mon procès. Je n'ai pas l'air de m'effondrer. Il faudrait aussi arrêter tout le temps de culpabiliser les femmes qui prennent la parole, les femmes qui dénoncent. Cette ère-là, pour moi, elle est terminée.

Je veux revenir aussi deux secondes sur la «Tribune des 100» parce que je n'ai vu cela nulle part ailleurs, dans aucun pays dans le monde. Nous aux États-Unis, les «*Me Too*», on va droit devant. Il y a différents courants de féminisme, mais on va dans le sens de l'intérêt général. Elle était sympa cette petite tribune d'entre soi, avec des actrices qui ont les moyens de se payer des avocats, mais que faites-vous des caissières et des ouvrières?

**Mme Anne Morelli.** – Justement...

**Mme Sandra Muller.** – Je n'ai pas fini. Je ne vous ai pas interrompue. Ensuite, par rapport au tribunal populaire, je voudrais dire que, après *#BalanceTonPorc*, il y a eu en France 30 % d'augmentation du nombre de plaintes en gendarmerie et 23 % d'augmentation dans les commissariats. C'est quand même un mouvement qui a non seulement libéré une parole, mais aussi suscité une écoute qui est en cours de construction.

Pour finir, je voudrais rappeler des chiffres qui sont pour moi très évocateurs. En cas de viol (sans oublier toute la typologie descendante que j'ai expliquée dans une tribune du «*Monde*» des comportements répréhensibles aux comportements incorrects), il n'y a que 10 % des femmes qui portent plainte et 3 % de ces plaintes débouchent sur des procès, ce qui veut donc dire qu'à peine 1 % de femmes vont jusqu'au bout.

Et il ne faut pas oublier les hommes victimes... J'aimerais avoir l'avis de Raphaël sur le jour où, à 9 ans, il s'est fait tripoter. On peut le prendre en plaisantant, comme je l'ai fait en lançant *#BalanceTonPorc*. J'aimerais avoir l'avis, pas du philosophe, mais du petit garçon qu'il était à l'époque, juste pour parler de ce qu'on appelle un effet de sidération qui prend quelqu'un aux tripes. Du viol à l'agression sexuelle, il y a différentes typologies, mais l'effet sur la victime est le même: sidération, perte de notion de temps, honte, déni. C'est ce qui m'est arrivé. Toute femme forte que je suis, il m'a fallu sept ans pour oser en parler.

D'après une étude française citée dans «*Le Monde*», sur 580 000 femmes et 197 000 hommes victimes d'agressions sexuelles, 11 % des femmes et 7 % des hommes ont déclaré des attouchements

du sexe; 95 % des femmes des attouchements des seins ou des fesses, des baisers imposés par la force ou du pelotage, et 93 % du pelotage. On est tous et toutes victimes. Il faudrait qu'on diminue ce côté CSP+++ (catégories socioprofessionnelles supérieures), entre nous qui avons l'argent pour nous payer tout ce qu'on veut, profs, actrices. Il faudrait qu'on se rapproche du modèle américain où *Time's Up* est là aussi pour défendre des paysannes, des caissières et toutes sortes de populations. C'est aussi ce que je suis en train d'essayer de faire en France pour défendre des femmes des agressions sexuelles sur le lieu de travail.

**Mme Anne Morelli.** – Ce que je reproche au mouvement *#MeToo* c'est d'avoir pris naissance dans un milieu ultra favorisé. Vous me direz que Catherine Deneuve n'a besoin de rien, et c'est très bien ainsi. Chaque fois que je suis intervenue, c'est pour dire qu'il y a une hiérarchie des violences.

Tout en haut de cette hiérarchie, on a le féminicide. Il s'agit d'une violence qui arrive tout le temps. En général, il s'agit de femmes qui avaient déjà porté plainte contre leur conjoint violent, mais dont on ne s'était pas occupé. Ensuite il y a le viol, le harcèlement sexuel et bien d'autres situations encore. Je déplore que tout soit mis dans le même sac et qu'aucun droit ne soit donné à la défense, comme c'est le cas quand on «balance» ou qu'on pratique la délation.

**Mme Béa Ercolini.** – Dénonciation, pas délation.

**Mme Anne Morelli.** – D'autre part, je considère que la principale violence, après le viol et le féminicide, c'est la violence économique. Aujourd'hui, en Belgique, les femmes sont essentiellement les victimes de situations précarisées, encore aggravées par le détricotage de la sécurité sociale. Personne ne se préoccupe de cette violence. Les situations où l'on dit «tu as un beau cul» semblent finalement plus importantes. Bien sûr, c'est grave et embêtant si l'on vous dit que vous avez un beau «cul» et que ce n'est pas le cas. Mais la situation économique est plus importante que cela.

Les caissières des supermarchés à qui l'on impose un mi-temps et qui n'arrivent pas à nourrir les enfants que leurs maris leur ont abandonnés constituent des situations qui me semblent finalement plus graves que ces manifestations de vulgarité en rue.

**M. Pascal Vrebos** – Tout le monde va intervenir dans l'ordre, Béa, Martine et Raphaël.

**Mme Béa Ercolini** – On parle de délation et de dénonciation, finalement il n'y a pas eu grand-chose, à part 80 actrices et à l'exception des États-Unis où il existe un vrai mouvement. En Belgique et en France, des ministres ont été inquiétés et sont toujours ministres, des personnalités publiques aussi, à une exception près: Bart de Pauw à la VRT. Je m'attendais à plus de cas. Vous avez parlé de

mouvement, de révolution, et je m'attendais vraiment à voir des têtes tomber. Je trouve qu'en fin de compte, cette parole ne s'est pas suffisamment libérée.

Au mois d'octobre, quand l'affaire «Weinstein» est sortie, suivie de #MeToo et #BalanceTonPorc, des collègues de «*La Libre Belgique*» m'ont contactée, me demandant si je voulais appeler les femmes à balancer leur porc. Honnêtement, je trouve que le mouvement est magnifique. C'est un mouvement collectif, un mouvement de masse qui j'espère va se poursuivre. Je ne pouvais pas non plus en tant qu'individu ignorer que lorsqu'on est toute seule et qu'on balance son patron, en général on se fait virer, en tout cas on n'est pas bien au travail après. Par ailleurs, le patron a un budget «avocat» que la femme n'a pas. Deux filles sont venues me voir et étaient presque détruites. C'est une situation très difficile.

Je fais une parenthèse sur la parité: la parité au travail est quand même intéressante. Quand on a quatre supérieurs hiérarchiques qui sont tous des hommes, il n'est pas facile de dénoncer une situation de ce type. Alors, comme je suis quelqu'un de plutôt pragmatique, je me suis dit que dans ce mouvement #MeToo, ce qui a marché, au-delà du fait que c'est à Hollywood – évidemment ça aide – c'est aussi l'effet tribu, l'effet groupe. À un moment donné, quelque chose a fait que ces femmes se sont présentées en groupe. J'ai un peu cherché et j'ai trouvé un logiciel. Madame Muller vous en avez peut-être entendu parler, il faut importer ce logiciel en Europe. Sur les campus aux États-Unis, il existe une plateforme logicielle sur laquelle des femmes, des hommes aussi d'ailleurs, vont déclarer une agression sexuelle et vont de manière cryptée (leur anonymat est donc conservé) décrire leur agression. Ce n'est pas la police, mais l'autorité du campus qui est reliée à cette plateforme. À partir du moment où l'algorithme de la plateforme met au moins deux plaintes en lien, l'autorité du campus est informée, peut examiner le cas et prendre des mesures le cas échéant.

Je dirais donc: «Balance ton porc si tu veux, mais pas toute seule». Quand on agit en groupe, on est plus fort.

**Mme Martine Storti.** – Pardon, Madame Morelli, mais vos propos me font penser au Parti communiste français dans les années 1950, 1960 à propos de l'avortement, lorsque par exemple Mme Thorez-Vermeersch disait: «Il ne faut pas que les vices des bourgeoises deviennent les vices des prolétaires.» Elle était contre la campagne – qui en était à ses débuts – en faveur de la contraception et de l'avortement parce que, selon elle, des problèmes plus graves existaient. C'étaient les problèmes des ouvrières, et elle prétendait que celles-ci se fichaient complètement de l'avortement. C'est d'ailleurs une position partagée par Éric Zemmour depuis quelque temps, comme si les ouvrières n'étaient pas au premier chef concernées par le sujet. Les bourgeoises, elles, pouvaient se rendre en

Suisse ou en Angleterre pour se faire avorter dans une clinique – il fallait de l'argent – alors que celles qui n'avaient pas les moyens de faire ces voyages avortaient dans des conditions épouvantables, avec la «faiseuse d'anges». Certaines même pouvaient en mourir.

D'aucuns opposent le social et le sociétal, au motif que l'un serait plus important que l'autre. Mais c'est faux. Ils le sont tout autant. Voilà pourquoi mon dernier livre a pour titre «*Sortir du machisme*», ce n'est pas une chose ou une autre, c'est plusieurs enjeux en même temps, il faut se battre sur plusieurs fronts en même temps. Il faut comprendre qu'aujourd'hui toutes les femmes sont concernées. Et même si ça démarre par des femmes riches qui ont plus la parole que d'autres, plus les moyens de s'exprimer, leur démarche a, à un moment donné, des conséquences sur les autres. D'ailleurs, c'est ce qui s'est passé avec #BalanceTonPorc et #MeToo. Dans un certain nombre d'entreprises, de lieux et de milieux de travail, des choses se disent et s'entendent qui ne se disaient pas et n'étaient pas entendues avant.

J'ajouterais que le point sur lequel le débat et la lutte portent aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'égalité des sexes, l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est l'égalité sexuelle. C'est-à-dire que nous sortons d'une ancestrale conception – y compris éducative – dans laquelle les hommes doivent céder à leurs désirs et les femmes céder sur leurs désirs. C'est là que se joue la rupture. Raphaël Enthoven disait à juste titre «C'est inadmissible de dire "T'as de gros seins"». Évidemment, tout homme peut le déclarer. Mais une femme a le droit de refuser de l'entendre parce que derrière ces propos se cache l'idée que le corps des femmes, le sexe des femmes est à la disposition des hommes. C'est ce refus qui s'exprime aujourd'hui. C'est un interdit qui se dit. Mon corps n'est pas à votre disposition. Cela n'a rien à avoir avec la fin de la séduction ou du désir. C'est une égalité sexuelle entre les hommes et les femmes.

**M. Raphaël Enthoven.** – Pardonnez-moi, je voulais applaudir les propos qui m'ont précédé.

**Mme Martine Storti.** – Merci!

**M. Raphaël Enthoven.** – Je vous en prie. Les héritières des communistes qui faisaient valoir que c'était un vice de bourgeois de vouloir avorter, se retrouvent aujourd'hui autour de ce qu'on appelle l'intersectionnalité, du côté de ces gens qui pratiquent la culture de l'excuse. Comme Houria Bouteldja, représentante du parti des indigènes de la République en France, ces gens prétendent que si une femme noire se fait violer par un homme noir, il est normal qu'elle ne porte pas plainte pour protéger la communauté noire. À l'ère de l'invention d'un nouveau prolétariat qui est un prolétariat indigène, aujourd'hui le discours est exactement le même. Il y a aujourd'hui une culture de l'excuse – en particulier dans le féminisme français – et

cette culture de l'excuse est un mouvement totalement délétère. Elle consiste à suspendre en définitive la condamnation du porc à l'origine, soit sociale, soit ethnique, du porc en question. Globalement, si vous vous faites violer par un noir et que vous-même, vous êtes noire... Il faut comprendre... Il y a des textes d'Houria Bouteldja sur le mépris des tapettes dans les communautés arabes affirmant que c'est bien naturel, parce qu'une tapette, ce n'est pas viril! Nous sommes ici dans un discours extrémiste et fasciste en vérité. Ce discours est aujourd'hui l'allié paradoxal du pire des patriarcats, c'est ce qu'on appelle la Sainte-Alliance de la culture de l'excuse et de la culture du ricanement, c'est-à-dire du porc, et en l'occurrence, de l'indigène de la République.

En amont de cela, nous avons eu les deux tribunes. Je ne voudrais pas revenir sur ce qui m'est arrivé dans le métro, car c'était dégueulasse et j'étais sidéré. Mais tout compte fait, je vais revenir sur cet épisode. J'avais un sac d'écoliers – on appelait ça les *Tann's* – et j'étais en CM2. Je rentrais chez moi en métro. Les *Tann's* sont des sacs munis d'ouvertures un peu partout pour faciliter l'accès pour les enfants. On peut quasiment mettre la main dans le sac par ces ouvertures. Dans mon sac, ce n'est par contre pas la main que mon agresseur a introduit. Quand j'ai mis ma main dans mon sac après avoir senti un type qui se frottait contre moi pendant que je ne bougeais pas, car j'étais pétrifié et paralysé... j'étais accroché à la barre du métro et il y a avait du monde évidemment puisque cela ne se voyait pas... je sentais quelque chose, mais je ne pouvais pas bouger et quand je suis parti du métro, c'est en ouvrant le sac que j'ai trouvé à l'intérieur un truc que je ne connaissais pas, même quand j'ai mis les mains dedans: je n'ai compris que des années plus tard, si j'ose dire. Voilà ce qui s'est passé. Il est vrai aussi que pendant des années, jusqu'à il y a quelques mois d'ailleurs, je n'en ai jamais parlé.

Enfin, je ne suis pas une femme, ce n'est pas la même situation. C'est un autre cas de figure.

**Mme Sandra Muller.** – On peut aussi en parler, vous voyez?

**M. Raphaël Enthoven.** – Effectivement. Cependant, je ne voudrais rien oublier, ne pas être trop long et parler des deux tribunes. Personnellement, si je mets de côté l'exemple du frotteur pour des raisons qui m'appartiennent, j'ai tendance à souscrire aux propos des deux tribunes. J'ai plutôt à penser qu'une tribune qui commençant par «le viol n'est pas un crime» n'est pas infâme. Par ailleurs, l'idée qu'il faille éduquer aussi les jeunes filles et leur apprendre à se défendre me semble une bonne idée. J'ai toujours pensé qu'il valait mieux être plus dangereux que ses agresseurs et que c'était la meilleure façon de vivre et de traverser l'existence. En même temps, ce n'est pas Hollywood et une excellente amie, Marilyn Maeso, qui est une féministe formidable, professeure de philosophie à Bordeaux, m'a expliqué que ce n'est pas Hollywood: la fille qui met un coup de genou bien placé, il y en a une

sur vingt. C'est normal! C'est un réflexe qu'il est difficile d'avoir et il ne faut donc pas mythifier non plus l'autodéfense.

La question de la victime est très importante. Il n'y a pas de victimisation dans la démarche de Sandra Muller. Il y a un porc qui dit des trucs dégueulasses et il est normal que je le gifle. La gifle est mondiale, mais il fallait réagir.

**Mme Sandra Muller.** – Cependant, si vous giflez quelqu'un, c'est vous qui êtes en tort...

**M. Raphaël Enthoven.** – Bien sûr, ici je parle d'une gifle sur Twitter. Je pense qu'il aurait en définitive préféré recevoir une vraie gifle plutôt que d'être à jamais identifié comme le premier de porcs.

**Mme Sandra Muller.** – Si je gifle quelqu'un aux États-Unis, je vais en prison directement.

**M. Raphaël Enthoven.** – Je ne parlais pas de violence physique. En revanche, si on vous agresse, cela peut être vu autrement: si je me jette sur vous et que vous me giflez, vous n'irez pas en prison. Il me semble que c'est moi qui irai en prison.

**Mme Sandra Muller.** – Cela dépend. Encore une fois, il s'agit d'un tête à tête. Si vous arrivez à prouver que vous n'avez pas été agressé, vous pouvez très bien prouver que je suis hystérique et que je vous ai donné une claque et que vous m'avez giflée en retour.

**M. Raphaël Enthoven.** – Mon propos consistait à dire que votre démarche n'était pas celle de la victime. En revanche, il est vrai que, sur les réseaux sociaux, la victimisation est un phénomène grandissant, pour la simple raison qu'en démocratie, un vieux principe nietzschéen veut que l'on perçoive la victime comme étant du bon côté, la faiblesse étant perçue comme une vertu. Être nanti d'une insulte sur les réseaux sociaux est une arme extraordinaire. Quand vous vous faites insulter ou que Dominique Besnehard menace de vous gifler, vous êtes très heureuse de brandir cette pépite de l'insulte comme une arme, car la victimisation est effectivement une arme de guerre. En l'occurrence, se présenter comme la victime que l'on veut agresser en permanence me semble un geste aussi délétère que la parole idiote de Dominique Besnehard voulant gifler la pauvre Caroline De Haas.

La campagne *#BalanceTonPorc* participe de l'idée que la peur doit changer de camp. Je pense plutôt que la peur doit disparaître, car, finalement, faire changer la peur de camp revient à ajouter de la peur à la peur, à la manière de la non-mixité, qui, sous prétexte de lutter contre le racisme en interdisant l'entrée aux Blancs dans une série d'endroits, ajoute en fait du racisme au racisme. Que la peur change de camp est probablement une étape nécessaire à sa dissipation, toutefois, je reste sceptique. N'étant peut-être pas assez hégélien, je ne parviens pas à penser la dialectique de cette manière.

Par ailleurs, nous sommes à l'ère de la réécriture morale des œuvres classiques. Prenons

l'exemple de «*La Belle au bois dormant*», qui illustre un phénomène très intéressant. Il y a trente ou quarante ans, les puritains détestaient ce conte, car il met en scène un baiser hors mariage. Aujourd'hui, certains veulent réécrire la fin de l'histoire, car ils considèrent ce baiser comme sexiste, la princesse n'étant pas consentante. Ces deux cas illustrent le même phénomène interpellant: non pas le sexisme ou le dévergondage présent dans le conte de «*La Belle au bois dormant*», mais bien le droit que la morale se donne d'intervenir sur l'art, à la lumière d'événements comme celui-là. D'autant que les stéréotypes de genre sont bien plus efficacement décrits dans «*À la recherche du temps perdu*», où le baron Charlus est une femme, Albertine est un homme, l'ambassadeur Vaugoubert est une femme et le narrateur lui-même présente une sexualité indéfinie, de même que chez Platon, où Socrate parle d'Alcibiade comme d'une femme. Les stéréotypes de genre sont mis en scène dans la littérature la plus classique et la philosophie la plus pure. Transmettre ce savoir aux élèves me semble plus efficace que les abécédaires de l'égalité.

**M. Pascal Vrebos.** – De même que Carmen qui tue Don José dans une version alternative jouée en ce moment à l'opéra de Florence.

**M. Raphaël Enthoven.** – C'est une autre histoire. L'auteur a voulu que Carmen ne meure pas à la fin, ce qui crée un contresens terrible au sein de l'œuvre elle-même, puisque celle-ci repose sur le décalage entre une histoire désolante et une musique qui vous donne la pêche. Si vous supprimez la désolation de l'histoire, la musique perd de son intérêt, ce qui pose un grave problème.

L'augmentation du nombre de plaintes est une magnifique nouvelle. Nous vivons à l'ère d'un double tribunal: d'un côté, le tribunal qui juge en droit en prenant son temps, de l'autre, le tribunal populaire, à l'image de Twitter, où vous êtes jugé en dix minutes, sans avoir droit à un avocat, et où vous êtes jugé pour l'éternité. C'est là le paradoxe de Twitter: le réseau social a le QI d'une poule et la mémoire d'un éléphant, si bien qu'il n'oublie jamais ce que vous avez dit ou fait. La juxtaposition de ces deux tribunaux provoque une série de problèmes, à commencer par l'oubli que la conquête de nouveaux droits doit passer par le droit. Travailler sur la conversion des dénonciations en plaintes, menant à des passages au tribunal, et sur l'écoute et le respect de la parole des plaignantes, sans l'indexer sur l'hystérie ou la situation sociale, me paraît être un point fondamental. La transition de l'indignation et de la réaction, parfois violente, vers une démarche juridique et légale semble être un processus essentiel.

En France, une multitude de fausses féministes se sont opposées à la pénalisation du harcèlement de rue au nom de l'intersectionnalité. Que cette mesure soit efficace ou non, c'est un autre débat. En revanche, s'y opposer, car on redoute le délit de faciès est totalement contre-productif, mensonger, et représente une arnaque qui, au nom

de considérations sociales, fait l'économie de la libération des femmes.

**Mme Martine Storti.** – Brièvement, juste quelques remarques complémentaires en quelque sorte. Il ne faut pas oublier d'où l'on vient. Sur la question des plaintes par exemple... S'il faut en passer par des grossissements comme *#Balance-TonPorc* et autres, c'est parce que – je ne sais pas comment cela se passe en Belgique, mais en France, cela arrive fréquemment – beaucoup d'accusations de viol (qui est un crime) sont disqualifiées en délit et sont jugées par un tribunal correctionnel plutôt que par une cour d'Assises, puisque ce sont normalement les Assises qui jugent les crimes. On ne croit pas tout à fait la personne qui porte plainte, etc. On vient de loin. Si, en effet, cette libération de la parole permet que le système judiciaire fonctionne autrement, cela sera très bien.

Par ailleurs, il ne faut peut-être pas globaliser et mettre tout le monde dans le même panier. Je suis féministe. Je suis tout à fait favorable à ce qui vient de se passer. Sur la question de la réécriture des œuvres, en tant que féministe, je suis contre. Si Carmen meurt, c'est précisément parce qu'elle est une femme libre.

**M. Raphaël Enthoven.** – «Libre elle est née... et libre elle mourra!», c'est une de ses dernières paroles.

**Mme Martine Storti.** – Elle est libre sur le plan sexuel. Précisément, c'est pour cette raison aussi qu'on la maltraite, etc. Elle meurt parce qu'elle est une femme libre. À la fin, quand on applaudit, je n'applaudis pas la mort de Carmen, mais la beauté de la musique et de l'interprétation, du ténor et de la soprano, etc. Toutes les féministes ne pensent pas la même chose... Heureusement d'ailleurs: ce n'est pas parce qu'on est féministe qu'on va être d'accord, de A jusqu'à Z, sur tous les sujets.

Ma dernière remarque porte sur les Indigènes de la République. En effet, nous observons une hiérarchie parmi les oppressions, où celle des femmes passe complètement à l'as, au nom de la lutte contre le racisme, au nom de la lutte contre l'islamophobie... C'est pour cette raison que le sous-titre de mon livre est «*Des roses et du chocolat*», parce que Houria Bouteldja, la porte-parole des Indigènes de la République, estime que pour les femmes issues de l'immigration, le féminisme, qu'elle compare au chocolat, est un luxe qui n'est pas pour elles. Moi, je dis, oui bien sûr, toutes les femmes ont droit au féminisme et au chocolat, de même qu'elles ont droit aux roses... Souvenez-vous des ouvrières américaines, au début du 20<sup>e</sup> siècle, qui défilaient avec le slogan: «Nous voulons du pain et des roses.» Du pain, bien sûr, il faut avoir de quoi manger pour vivre, mais la vie veut aussi autre chose, elle veut des roses. Et les roses, c'était quoi à l'époque, et c'est quoi actuellement? Les roses, c'est l'éducation, les roses, c'est la liberté, les roses, c'est l'égalité, les roses, c'est ne pas être enfermé toute sa vie dans une usine, les roses, c'est

en effet d'être libre de sa vie, de sa sexualité...

**M. Pascal Vrebos.** – Y a-t-il des questions dans la salle? Madame...

**Une intervenante.** – Je vous remercie pour cette matinée extrêmement intéressante. Je vais peut-être mettre les pieds dans le plat... C'est la journée «Égalité», beaucoup de femmes se trouvent ici... À la suite d'une histoire anecdotique d'héritage, qui s'est passée en France, je me suis demandé s'il ne faudrait pas balancer sa belle-mère... Plus sérieusement, ne devrait-on pas balancer son supérieur hiérarchique dans certaines circonstances? Peut-être que les hommes ont-ils aussi envie de pouvoir «balancer sa garce», si j'ose dire...

Je reviens sur l'anecdote de la comédienne qui demandait, lors des Césars: «A-t-on encore le droit de coucher pour réussir?» Ces questions rassemblent beaucoup d'idées. Nous avons besoin de signaler les énormes problèmes que nous subissons. J'ai peur de cet élan. Nous sommes déjà souvent considérées comme des castratrices. J'ai travaillé sur la question des perturbateurs endocriniens, nous avons un problème de fertilité... J'ai peur que toutes ces interrogations posent un réel souci de connexion hommes-femmes, mais je suis peut-être trop inquiète par rapport à la situation.

De plus, 85 % des Bruxellois ont subi des intimidations sexuelles: comment définir la notion d'«intimidation»?

**M. Pascal Vrebos.** – C'était la question que j'avais envie de poser. J'ai constaté que bon nombre de féministes opposées à ce débat évoquaient un problème de sémantique. Il serait intéressant de voir ce que vous entendez, vous, ici, autour de moi, par «harcèlement». À partir de quand commence le harcèlement? À partir de quand les codes implicites deviennent «criminels»?

**Mme Béa Ercolini.** – Pour répondre à votre question, dans 24 % des cas, l'insulte la plus utilisée est « salope ». Je ne peux plus vous citer la source, mais je peux vous la retrouver.

Nous avons réalisé, en décembre dernier, un sondage sur Facebook. 1 690 personnes y ont répondu. Les femmes racontaient que le harcèlement commençait par l'appel par des noms d'animaux et par ce que l'on appelle le *catcalling*. Et puis, cela va jusqu'à l'exhibitionnisme, la main aux fesses, etc. Dire à une femme qu'elle est «bonne» est une insulte si les personnes ne se connaissent pas.

La question est importante. Le but du jeu n'est pas de séparer la société en deux, entre les hommes et les femmes. Le harcèlement dans l'espace public et les violences faites aux femmes au sens large sont le fait d'une minorité d'hommes qui importent une majorité de femmes. S'il vous plaît, messieurs, vous qui faites partie de la majorité des hommes respectueux des femmes, dites aux autres d'arrêter les conneries. On sait très bien que tous les hommes ne sont pas concernés.

**Mme Anne Morelli.** – Le cours que je termine cette année s'intitule «Contacts de cultures». Selon moi, les intimidations et les harcèlements dépendent de la culture et des cultures différentes. Je vais vous donner un exemple belgo-belge, qui montre que l'on a déjà des différences dans notre culture belge. Mon fils est sportif. Dans son équipe, tout le monde s'embrasse. Quand il est allé en Flandre et qu'il a embrassé les garçons, les Flamands étaient stupéfaits. Ils se demandaient ce que mon fils leur voulait et s'il était homosexuel, car en Flandre, cela ne se fait pas de s'embrasser entre garçons dans un club sportif. Cela ne fait pas partie de la culture locale.

Cette petite différence intrabelge, elle existe aussi dans une proportion beaucoup plus forte avec le monde méditerranéen. J'ai des racines italiennes et je sais que c'est très différent là-bas, que des comportements, qui seraient considérés comme vulgaires ou comme des avances dans notre pays, sont tout à fait normaux et gentils là-bas.

D'autre part, Mme Peeters a réalisé un film qui montrait les harcèlements en rue par des garçons marocains. J'en ai parlé avec un éducateur de rue, qui m'expliquait qu'ils n'ont aucune culture de la relation avec les jeunes filles et avec les jeunes femmes. Ils veulent entrer en communication, mais ils n'ont jamais vu leurs parents avoir un geste tendre. Ils n'ont jamais entendu leur mère appeler leur père par un surnom affectueux. Ils connaissent uniquement les films pornographiques. Par conséquent, lorsqu'ils rencontrent des jeunes filles, ils utilisent des expressions déplacées pour tenter d'entamer la conversation. Je ne dis pas qu'il s'agit de la meilleure façon d'entrer en communication avec l'autre genre et d'avoir des relations harmonieuses, mais c'est une tentative maladroite d'entrer en communication. Nous la trouvons horrible, voire répréhensible. Mais dans leur groupe, c'est la seule façon qu'ils connaissent pour attirer l'attention des femmes et des filles.

**Mme Sandra Muller.** – Une réaction concernant le *#BalanceTaGarce*. Un homme m'a envoyé un message tard dans la nuit – le message provenait de New York –, interpellé par le fait que j'avais lancé le hashtag *#BalanceTonPorc* et le hashtag *#BalanceTaTruie*. Sachez que ce hashtag existe et que j'ai aussi ouvert cet espace-là où les hommes peuvent raconter les problèmes qu'ils rencontrent. Je le répète: j'ai l'impression parfois d'être en vieille Europe. On est là pour être tous ensemble, on n'est pas là pour s'opposer les uns aux autres. On n'est pas là pour s'opposer aux hommes, comme on n'est pas là pour s'opposer aux races.

Je comprends la peur qu'ont les hommes de prendre position. Je le constate aux États-Unis lors des réunions *#MeToo*. Certains hommes me demandent comment faire pour nous approcher. Rien ne change en fait. C'est peut-être une question de vocabulaire ou de manière. Comme l'a rappelé Anne Morelli, cela passe par la formation. Nous y réfléchissons d'ailleurs en France. Cela passe par des

lois, par un système punitif, par une prise de conscience dans les entreprises. Comme c'est le cas ici, si je ne me trompe pas, en France, c'est le chef d'entreprise qui doit déterminer la responsabilité et protéger ses salariés. Or, bien souvent, les chefs d'entreprise couvrent les agissements des hommes. Il y a donc tout un arsenal à mettre en place. Le problème est traité plus sérieusement maintenant. Mais par pitié, pas de peur, pas de craintes et pas de divisions!

**Mme Martine Storti.** – Chère Madame, il n'y a pas que les Marocains, hélas, qui découvrent la sexualité à travers les films pornographiques. Je reviens sur le mot «criminaliser». Le harcèlement n'est pas un crime! Le viol est lui considéré comme un crime. Si le harcèlement devient un délit, c'est très bien. Mais la question n'est pas tellement celle-là. Par parenthèse, le viol est considéré en France comme un crime depuis le Code Napoléon. Simple-ment, dans les années 70, les affaires de viol ne passaient pas devant le tribunal correctionnel. Si l'on ne s'en tient qu'à la question de la criminalisation, on n'embrasse pas la totalité du problème.

La question que j'essayais de soulever tout à l'heure était «qu'est-ce que l'on considère comme n'étant plus supportable, qu'il s'agisse d'un crime ou non?» Dire «Tu as de gros seins» ou «Tu as un beau cul», ce n'est pas un crime. Si cela ne dérange pas certaines femmes, tant mieux pour elles! Simple-ment, aujourd'hui, de plus en plus de femmes disent: «on n'a plus envie d'entendre ça»! S'agissant du harcèlement, entendre une fois «Tu as un beau cul», mais certaines filles entendent cette remarque dix fois quand elles se promènent en rue. Le harcèlement, c'est aussi la répétition.

**M. Raphaël Enthoven.** – J'aimerais revenir sur trois choses. On a tort de présenter la séduction comme une forme de préharcèlement ou un point de départ du harcèlement. Il y a une différence de nature entre les deux. Quand vous voulez séduire quelqu'un, vous ne voulez pas harceler quelqu'un. Si vous voulez séduire quelqu'un, vous lui voulez du bien et vous le regardez en toute franchise les yeux dans les yeux. L'aveu sincère, franc et loyal d'un désir qu'on n'est pas coupable d'éprouver et qu'on essaie de rendre communicatif n'a rien à voir avec le harcèlement. Il y a une différence de nature et pas uniquement de degré entre la séduction et le harcèlement. Ce qui distingue le séducteur du harceleur, pour le dire autrement, ce n'est pas seulement que le premier fait un peu plus gaffe! Il ne s'agit pas de la même intention, de la même idée, du même regard.

**Mme Martine Storti.** – Ou la séductrice!

**M. Raphaël Enthoven.** – Je ne pratique pas l'écriture inclusive, mais vous avez raison! L'histoire Johnny que vous évoquiez tout à l'heure, elle a été racontée par Molière dans «*Le malade imaginaire*» où Beline et Argan s'appellent mamour. Beline ne se sépare jamais de son notaire et elle lui

prend tout. Argan lui-même, délibérément manipulé par sa femme, demande au notaire comment faire pour frustrer ses enfants de leur héritage. C'est écrit noir sur blanc. Cette histoire-là nuit considérablement à la cause féminine. La représentation que naturellement les gens se font de cette histoire est monstrueuse. On n'a pas de meilleur exemple de la femme vénale qui se sert des sentiments par pur intérêt. Cette histoire est une catastrophe pour le féminisme.

Dernière chose, dont j'aurais l'impression qu'à ne pas en parler, on mentirait par omission, c'est le voile. En France, la militante Rokhaya Diallo a déclaré que le port du voile permettait de soustraire le corps, sous-entendant que ceux qui luttaient contre le port du voile considéraient que le corps des femmes devrait être à la disposition des hommes. C'est exactement l'inverse. Présenter le port du voile – qui est un droit et une liberté – comme une façon de se soustraire au regard des hommes, ce n'est pas lutter contre la violence, c'est ratifier la violence qui commence précisément par le regard que l'on se donne le droit d'avoir sur les femmes en question. Il y a là, à mon avis, une très mauvaise façon de lutter contre ces incivilités et ces délits qui deviennent des crimes. Parce que c'est là-dessus que les crimes prospèrent.

**Une intervenante.** – Je ne suis pas d'accord avec le propos de M. Enthoven selon lequel lorsqu'une femme noire est victime d'une agression sexuelle, elle garde le secret. Cette question est taboue pour toutes les femmes. Auparavant, cette question était tue, mais une minorité en parlait. Il n'est, selon moi, pas exact que les Noirs protègent les Noirs.

**M. Raphaël Enthoven.** – Il s'agit d'un propos auquel je ne souscris pas du tout. Il a été tenu par quelqu'un que je combats nuit et jour, en l'occurrence Houria Bouteldja, une militante française qui a, certes, parfaitement le droit de s'exprimer, mais qu'on a également le droit, et même le devoir de combattre.

**Une intervenante.** – Elle a menti, ce n'est pas vrai.

**Une autre intervenante.** – Je voudrais vous féliciter pour vos propos réfléchis et constructifs. Toutefois, je vous encourage tous, experts et autres, à aller au-delà de la réflexion qui matérialise la sexualité.

J'ai l'impression que tant que nous nous enfermons dans le côté matériel de la sexualité, on ne peut répondre à la question de savoir quand commencent le harcèlement et la séduction. Autant la séduction peut être bénéfique, autant le harcèlement est mortel!

Pour pouvoir répondre à cette question, il est important d'aller au-delà du côté matériel de la sexualité dont on parle beaucoup en Afrique.

J'ai entendu une jeune dame dire qu'elle au-

rait voulu voir tomber les têtes lors de #Balance-TonPorc. Je me demande si l'objectif est tant de faire tomber les têtes que de casser la machine du harcèlement et de la malveillance sexuelle. Si vous faites tomber 100 têtes aujourd'hui, demain vous en aurez 1000. Par contre, casser la machine implique de procéder autrement et aller au-delà du côté matériel des choses. Les mots que l'on utilise sont donc essentiels parce qu'ils peuvent conduire à dématérialiser la sexualité.

**Mme Béa Ercolini.** – Si «la jeune dame» c'est moi, merci beaucoup pour votre question. Je ne souhaite pas voir rouler les têtes. J'ai simplement voulu dire par là dire que je m'attendais à plus de «porcs balancés». Je n'ai rien à couper, ni à castrer!

Vous avez raison, les mots sont importants. Nous avons parlé d'éducation et plus particulièrement d'éduquer les jeunes filles. Monsieur Enthoven, je pense qu'il est nécessaire d'éduquer tout le monde, les filles comme les garçons.

En tout cas, dans l'association pour laquelle je travaille, on éduque les filles et les garçons. On travaille avec eux en classe. On a effectivement reçu des demandes de plannings familiaux situés près d'écoles où il y avait surtout des garçons. Comme filles et garçons étaient élevés pour ainsi dire séparément, cela générerait une approche un peu maladroite. La demande consistait alors à apprendre comment faire pour «pécho». Avec respect...

Je pense que la loi, c'est bien. Je profite de ma prise de parole pour vous informer de l'existence d'une jeune ASBL bruxelloise qui s'appelle «Fem & Law», dans laquelle deux jeunes juristes se sont donné pour mission de relire le droit en considérant que le genre qui est écrit n'est pas neutre. Il y a du boulot, mais leur démarche est intéressante!

Enfin, je crois que créer des lois n'est pas suffisant, mais qu'il faut décrire les situations. Se contenter de dire: «Vous avez forcé 80 actrices à coucher avec vous, vous êtes Harvey Weinstein ou éventuellement DSK, vous avez besoin d'une aide médicale...» C'est le stade 1. Le stade 2 est arrivé à une de mes amies. Il y avait un emploi vacant dans la chaîne TV pour laquelle elle travaillait, son patron l'invite à dîner et lui demande si elle est plutôt «dominante» ou «soumise». Ces propos relèvent de la loi contre le harcèlement et c'est interdit. Le stade le plus bas, le plus courant, tient de la culture d'entreprise de ces boîtes où il est bon ton, surtout pour les garçons, mais pas uniquement, de faire des blagues sur les blondes ou de parler de cul au boulot et de dire aux filles qu'elles n'ont pas vraiment d'humour. Cette attitude est tellement 20<sup>e</sup> siècle! Ce comportement est celui d'un homme des cavernes! C'est obsolète.

Je pense qu'au-delà de la loi, il serait intéressant de faire des campagnes comme «fumer c'est dépassé!» Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de gens qui fument et on pourrait envisager de faire la même chose.

**M. Pascal Vrebos.** – Quand le débat est passionnant, le temps passe vite. Je vais tenter de proposer une synthèse et vous me direz si vous êtes tous d'accord ou pas.

**M. Raphaël Enthoven.** – Éduquer les garçons, c'est réformer en profondeur la société dans laquelle nous vivons. Cela prend du temps, on peut parler d'un temps géologique. Voir évoluer les mœurs dans le sens que nous souhaitons et que nous appelons tous de nos vœux prendra un temps fou. Éduquer les jeunes filles, en l'occurrence leur apprendre à se défendre, prend quelques semaines, voire quelques mois. Selon moi, ce n'est jamais inutile.

Naturellement, il faut traiter le problème en profondeur et s'attaquer aux causes plus qu'aux symptômes. Mais l'urgence nous impose des actions immédiates. Le temps d'apprentissage du *self defense* est plus bref que l'apprentissage éducatif qui doit s'envisager à l'échelle d'une société et prend des années. Je pose cela comme un dilemme, je ne sais pas s'il s'agit d'une alternative, mais cela fait en tout cas partie des questions que nous devons nous poser.

**M. Pascal Vrebos.** – Pour conclure, je vous propose une phrase qui, je l'espère, conviendra aux hommes et aux femmes. Pouvez-vous tous et toutes y souscrire?

«Mon corps n'est pas à vous, il est à moi, *basta!* Il ne sera jamais à votre disposition. Quant au jeu si précieux de la séduction et pour l'expression du désir, OK». (*Applaudissements*)

Je vous remercie. Dans dix minutes débutera le second panel.

– *Suspension de 11h10 à 11h25.*

### 3 Panel 2: «Égalité des genres: l'impératif changement culturel»

**M. Pascal Vrebos.** – Voilà, nous sommes repartis pour ce panel numéro deux intitulé «Égalité des genres: l'impératif changement culturel». Je vous présente les participants. Mme Storti est toujours là et bien là; on en est ravi.

Sylvie Lausberg est historienne et psychanalyste, c'est quand même assez rare. Elle est l'auteur du livre «*Toutes des salopes. Injures sexuelles: ce qu'elles disent de nous*» qui est publié aux éditions du Silo et que je vous conseille de lire. Elle vient aussi d'être nommée présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique. Toutes mes félicitations!

Olivier Slosse, vous êtes commissaire de la zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles et chargé du projet «Centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles». Avec ces nouveaux centres – on parle beaucoup de celui du CHU Saint-Pierre (Bruxelles) –, ce ne sont pas les victimes qui vont vers la police, mais cette dernière qui va vers

les victimes. Une petite révolution...

Enfin, Thérèse Legros. Vous êtes la représentante d'Isabelle Simonis, ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. Merci d'être là et de vous exprimer en son nom.

J'ai reçu un courriel ce matin d'Amina, une jeune femme excisée. J'aimerais vous lire ce qu'elle m'écrit. Commençons de cette manière, même si je suis désolé de plomber l'ambiance de la sorte. Mais ce courriel m'a vraiment happé, fort ému et son auteure m'a demandé d'en parler ce midi. Je vous cite les termes d'Amina: «les rapports hommes-femmes, c'est autre chose de plus terrible que les histoires de gestes déplacés. La torture, le mariage forcé, le viol légitimé par la religion et l'exploitation économique des femmes dans une majorité des coins de la planète, j'en ai été la victime. La bataille est là et d'urgence: balancer ces bourreaux, ces bouchers, ces barbares du quotidien.»

J'aimerais entendre votre réaction. Commençons par vous, Martine Storti.

**Mme Martine Storti.** – J'emploie depuis quelque temps une formule: «L'universel est subversif». L'universel est subversif parce que nous sommes dans des temps d'assignations identitaires qu'il faut récuser. Le combat pour les droits des femmes est une chose, mais il faut aussi se battre pour la mise en œuvre de ces droits. La concrétisation des droits sur le terrain et dans la vie des gens est un deuxième combat.

Prenons, par exemple, la question extrêmement grave et tragique des mutilations sexuelles féminines. Un certain nombre de pays condamnent depuis longtemps ces mutilations sexuelles, mais ce n'est pas parce qu'elles sont condamnables et condamnées qu'elles ne sont pas effectuées.

Il y a certes un degré dans la barbarie sur le corps des femmes et sur le sexe des femmes, mais, en même temps, elle existe partout. C'est pour cela qu'il faut être dans l'universel, sans vouloir pour autant imposer un modèle. Ce n'est pas parce que l'universel peut être mensonger – souvenons-nous, par exemple, du suffrage universel en France qui n'a très longtemps été qu'un suffrage masculin – qu'il faut l'abandonner.

S'il ne faut pas l'abandonner, c'est parce que partout où elles se trouvent, des femmes subissent un certain nombre de discriminations et de violences, subissent l'inégalité, et, en même temps, il y a partout des femmes qui se battent.

J'ai effectué plusieurs missions en Afghanistan en 2002, 2003, 2004. J'étais inspectrice générale de l'Éducation nationale à l'époque. Je suis allée en Afghanistan pour contribuer à la reconstruction d'écoles pour les filles. L'école n'est pas mixte dans ce pays et il était très important que les filles puissent retourner très vite à l'école après la chute des talibans. Moi, française je suis arrivée dans un pays n'ayant pas du tout la même culture

que la mienne. Or, j'ai été frappée par la manière dont j'ai pu entrer immédiatement en contact et établir une communication avec les institutrices afghanes, qui pouvaient enfin faire revenir les filles à l'école librement, après avoir maintenu une éducation clandestine.

Tout cela pour dire que, sur la question des droits des femmes, nous sommes très vite, par-delà les différences de culture, dans une forme de connivence, parce que la question des droits et de leur mise en œuvre se pose à peu près partout. Les choses ne se déroulent certes pas partout de la même manière, mais se battre pour avoir des droits est une réalité pour toutes les femmes.

**Mme Sylvie Lausberg.** – Avez-vous lu cette information hier dans «*Le journal du Médecin*»: plusieurs médecins ont expliqué qu'en Belgique, 8 000 fillettes risquent l'excision et que des docteurs pratiquent cette mutilation en Belgique. Cette pratique culturelle est l'expression de la domination sur le corps des femmes.

J'aimerais revenir sur la première partie du débat: nous avons beaucoup parlé de sexualité. Mais le sujet ne concerne pas la sexualité, comme le viol d'ailleurs, qui est avant tout une question de domination. Toutes les études le montrent: l'objectif des violeurs est d'être dans la domination violente du corps de l'autre. Ce point mérite donc d'être quelque peu précisé.

Concernant la question de l'excision, il existe aussi ce que nous avons appelé tout à l'heure «la culture de l'excuse». Nous devons tenir un discours sur l'universalisation des droits, soutenir les femmes des pays où cette pratique est généralisée. Je vais vous donner un petit exemple. En Belgique, deux associations luttent contre l'excision. Un grand colloque a été organisé à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), avec tous les représentants de terrain, la police, les représentants des centres psychomédicosociaux (centres PMS), des écoles, etc., auquel j'ai participé il y a quelques années. Nous ne voulions pas condamner les parents emmenant leur fillette en vacances dans leur pays d'origine qui subissait une excision à cette occasion, mais nous cherchions des solutions, pour essayer de sensibiliser les parents à la violence que représente un tel acte pour leurs enfants. En effet, nous observons une mécompréhension de leur part aussi. Cet agissement provient d'une culture, est activé par la pression familiale. Nous observons tout un environnement qui conduit à cet acte. Même les mères qui ont elles-mêmes été excisées n'ont pas vraiment conscience de la violence que ce geste représente.

Pour essayer de trouver, non pas des sanctions, mais une manière de modifier et de faire respecter la législation belge, qui interdit les mutilations, nous avons même proposé que, lors des visites médicales à l'école, les médecins présents vérifient que les petites filles ne soient pas excisées. Il aurait été expliqué aux parents que, tous

les ans, une visite médicale est prévue et que, l'excision étant interdite en Belgique, si une excision est repérée, les parents pourraient être sanctionnés.

Cette proposition a été refusée et j'ai été très choquée par la réponse qui m'a été donnée. Il m'a été répondu «qu'il était peut-être trop intrusif d'ouvrir les lèvres des sexes des petites filles et qu'on ne pouvait pas se permettre cela». J'ai répliqué qu'«on regarde quand même chez les petits garçons "si tout est bien descendu", en les touchant»: est-ce moins intrusif? «Ah oui, mais c'est à l'extérieur du corps...» Nous étions dans une culture de l'excuse. Nous trouvons qu'il est très intrusif de vérifier avec une équipe médicale, assermentée, des professionnels de la santé, l'état intact de la petite fille, au risque qu'elle se fasse exciser avec une lame de rasoir dans son pays, «d'origine», où peut-être elle n'a jamais mis les pieds.

Notre travail est de comprendre ces mécanismes, que nous avons intégrés ici. Nous nous cachons finalement derrière des arguments qui n'en sont pas. Je rappelle que 8 000 fillettes en Belgique risquent l'excision. L'urgence est sanitaire, mais pas seulement, elle montre aussi que le corps des femmes est un enjeu de pouvoir. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler à la suite de ce débat.

**Mme Thérèse Legros.** – Je voulais aussi recontextualiser la problématique, il s'agit bien du même débat que celui que nous avons eu ce matin. Nous parlons d'un processus de domination masculine dont notre société est encore fortement imprégnée.

Pour faire face aux nombreuses inégalités que connaissent les femmes africaines, asiatiques ou européennes aujourd'hui à divers degrés, s'appuyer sur la législation est essentiel, mais ne suffit pas. On considère toujours que la conquête des droits doit se faire devant la Justice et devant les cours et tribunaux. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'excision est considérée comme un crime. Pourtant, en Guinée par exemple, 97 % des petites filles et des femmes sont excisées alors que la législation en vigueur considère l'excision comme un crime. Mais la tradition est parfois plus forte que la loi. Il faut donc aussi faire évoluer les mentalités et les pratiques sur le terrain. C'est un combat de longue haleine, c'est un combat à mener pour faire avancer toutes les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour lutter contre l'excision, à l'initiative de la ministre Isabelle Simonis, le gouvernement a adopté, en début de législature, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales 2015-2019. Il reprend les exigences de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul (2014). Ce plan prévoit une série de mesures pour faire évoluer les pratiques sur le terrain et notamment, au sein de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), de la médecine scolaire qui

sont des alliés très importants pour combattre ce phénomène.

**Mme Martine Storti.** – J'aimerais juste ajouter un mot parce que, finalement, ce débat touche à la question du relativisme culturel, qui est extrêmement importante au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU). Dans ce cadre onusien, il est intéressant de voir que le relativisme culturel est défendu par une alliance improbable, mais bien réelle entre le Vatican, l'Iran, la Russie et l'Arabie saoudite, États qui s'opposent par ailleurs sur nombre d'autres sujets. Le relativisme culturel n'est utilisé à l'ONU que lors de débats relatifs aux femmes et à leur corps, et plus particulièrement pour éviter que l'ONU ne vote un texte faisant du droit à l'avortement un droit fondamental, malgré les demandes de nombreux pays en ce sens.

Le relativisme culturel à l'ONU porte donc bien sur la thématique du corps des femmes et du sexe, que vous décriviez à raison comme une question de pouvoir et de domination. Observons par exemple le domaine du sport: l'apartheid, qui interdisait à des sportifs noirs de participer à tel ou tel événement, n'a pas relevé du relativisme culturel et a été condamné par l'ONU. En revanche, l'ONU ne condamne pas le fait qu'un certain nombre de pays interdisent aux femmes de participer à des actions sportives ni le fait que les nageuses de certaines nationalités doivent entièrement couvrir leur corps, ce qui limite leurs performances. Je pourrais aussi parler du voile; pratiquer le football voilé, par exemple, ne doit pas être très pratique. Je le répète donc: le relativisme culturel ne touche que les sujets relatifs aux femmes.

**M. Pascal Vrebos.** – Je termine mon tour de table avec Olivier Slosse, commissaire de la zone de police. Pouvez-vous commenter le courriel assez douloureux reçu de la part de cette jeune femme excisée? Dans le cadre de votre fonction, devez-vous souvent faire face à ce genre de drame où les femmes se sentent impuissantes?

**M. Olivier Slosse.** – Mon point de vue sur ce sujet est différent en ce sens que nous avons parlé de la loi comme outil pour changer les cultures, etc. Nous, nous sommes l'interface avec la loi. En ce qui nous concerne, les «actes de barbarie» sont abstraits, flous, bien qu'ils aient lieu. Nous pouvons les qualifier comme tels lors de nos pauses ou en dehors des heures de bureau. Notre travail consiste à savoir si un acte va à l'encontre de la loi, est illégal, punissable, etc. Mais quand nous constatons ce genre d'actes illégaux, il est extrêmement difficile de communiquer ces résultats à la justice afin qu'elle agisse en conséquence.

**M. Pascal Vrebos.** – Pourquoi?

**M. Olivier Slosse.** – Parce qu'une fois qu'une plainte est remise à la justice, nous en perdons en partie le contrôle. Il est important de reconnaître le statut de victime des personnes concernées tout en ne les réduisant pas uniquement à ce statut. Notre projet consiste à faire le lien dans ce processus. Les

violences sexuelles dont il est question sont définies d'une façon très précise dans le cadre du projet pilote. L'objectif est de rendre une partie de ce contrôle aux personnes qui franchissent notre porte pour dénoncer les faits. Quelque part, notre rôle est «sur invitation». Le centre de prise en charge des violences sexuelles est, à Bruxelles, lié à un centre accueillant des femmes victimes d'excision – son action est donc multiple. L'accueil est assuré par un nombre limité de personnes spécifiquement formées en la matière.

Après l'examen réalisé par l'infirmière médi-colégale et d'éventuels soins médicaux, la victime décide de déposer plainte ou non. Elle ne doit pas forcément prendre sa décision tout de suite. Dans l'affirmative, on recourt au kit d'agression sexuelle afin de rechercher des traces. Mais, dans le cadre du projet, cette recherche est effectuée en dehors de la procédure de plainte. Les prélèvements sont conservés et peuvent être versés au dossier judiciaire si la victime en fait le choix.

**M. Pascal Vrebos.** – Nous parlons des violences sexuelles avant d'aborder le genre. Je vous cite le témoignage d'une militante, diffusé dans l'émission «*Les Enfants de Vénus*», qui m'a beaucoup frappé. Elle m'expliquait avoir été victime, dans sa jeunesse, d'un exhibitionniste. Sa mère l'avait alors accompagnée dans un bureau de police. Le souvenir qu'elle en garde aujourd'hui, c'est moins l'acte exhibitionniste que la façon dont les policiers l'ont traitée en lui posant des questions invraisemblables, comme si elle avait été une sorte de perverse sexuelle alors qu'elle n'était âgée que de 11 ou 12 ans.

Je soulève alors une question quelque peu provocante: ce genre d'histoire, qui nous paraît complètement dingue, est-elle encore possible aujourd'hui?

**M. Olivier Slosse.** – De telles situations peuvent effectivement encore se présenter. Dans le cadre d'une enquête judiciaire, nous devons aborder des sujets difficiles et poser des questions qui peuvent enclencher chez la victime un questionnement du type «pourquoi suis-je victime, pourquoi moi?». Cela démontre toute la complexité de nos contacts avec la victime.

**M. Pascal Vrebos.** – On ne demande pas à une fille de 11 ans pourquoi un exhibitionniste s'est affiché devant elle.

**M. Olivier Slosse.** – Chaque dossier judiciaire est unique et possède son propre contexte. On ne peut donc pas généraliser. Nous devons déterminer les circonstances exactes de l'incident et ces questions sont essentielles d'un point de vue judiciaire. Nous demandons par exemple à la victime si elle a consommé de l'alcool, car un produit a peut-être été versé dans son verre. Toutefois, si les questions que nous posons ne sont pas contextualisées, elles risquent d'entraîner la victime dans un raisonnement néfaste. Elle pourrait conclure que c'est parce qu'elle a bu qu'elle a été violée. C'est tout

l'art du policier de poser les questions difficiles avec empathie et délicatesse, en respectant le rythme des victimes.

Nous avons lancé un appel en interne pour recruter des volontaires pour participer au projet. Nous les avons formés pendant deux semaines, ce qui est à la fois beaucoup et peu pour en faire des spécialistes. Le plus frappant reste que ces personnes n'avaient pas réellement besoin d'une telle formation pour mener à bien leur mission, mais plutôt d'un contexte de travail adéquat, un contact plus direct avec les victimes, sans que ces dernières doivent passer par l'accueil pour faire évaluer leur cas afin de déterminer le type d'infraction et de procès-verbal ou le degré d'urgence. En limitant le nombre d'acteurs en interaction avec la victime, on peut gagner du temps et garantir que la procédure soit menée correctement et respectueusement.

**M. Pascal Vrebos.** – Sylvie Lausberg, je vous demande de porter votre casquette de psychanalyste pendant quelques instants afin de nous éclairer sur ce témoignage. Finalement, ce que je retiens personnellement, c'est l'horreur à la police et pas l'exhibitionniste. Est-ce qu'on a fait des progrès dans l'accueil aujourd'hui? Est-ce que des procédures particulières ont été mises en place?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Moi, je ne suis pas spécialiste de l'accueil et je pense que c'est plutôt Olivier qui peut en parler. Je crois qu'on a avancé parce qu'il y a certainement de meilleures formations et une prise en compte de la réalité de la personne qui vient porter plainte. Maintenant, je pense aussi que l'accueil de première ligne baigne dans une société pétrie de stéréotypes. Et par le fait même de poser certaines questions, on assigne déjà à la personne interrogée ce qu'on a déjà imaginé qu'il a pu se passer.

**M. Pascal Vrebos.** – Un exemple de question vraiment horrible par ses stéréotypes?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Par exemple: «Est-ce que vous avez bu?», «Comment étiez-vous habillée?». Je voudrais faire référence à une étude Eurostat de l'année dernière sur les violences sexuelles qui a eu lieu dans tous les pays européens. Sur la question du consentement, comme sur beaucoup d'autres questions aussi, la Belgique fait pire que la moyenne européenne. C'est notamment le cas lorsqu'il y a eu une agression sexuelle ou un viol, est-ce que le fait d'avoir été boire un verre chez la personne peut être une raison qui excuserait le viol? Ou bien d'avoir bu ou d'avoir porté des vêtements trop sexy?

Je pense que c'est ça le vrai problème et je remercie Philippe Courard d'avoir cité toute à l'heure ce que j'essaie de défendre aussi bien devant le Conseil des femmes que dans le cadre de ma pratique, c'est le fait que la société doit travailler non seulement en aval sur les victimes et sur les violences, mais également en amont: il faut relire le droit, mais aussi tous les modes d'interactions que l'on a, car nous sommes dans une société qui est

misogyne. Et je n'accuse personne en affirmant cela parce que les femmes ont aussi intégré les stéréotypes. Les femmes aussi ont des comportements qui assignent à sexualité. Je pense que l'éducation est fondamentale.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est très compliqué d'avoir une éducation à la vie sexuelle qui soit généralisée pour tout le monde. Cela commence là, mais, à tous les stades de la vie sociale, il y a un travail à faire pour déconstruire ces catégories que nous avons intégrées et dont nous sommes les héritiers. C'est un travail à faire et ce n'est pas la faute de l'un ou de l'autre.

Pour faire un lien avec le débat tenu en première partie, il y a l'affaire «Weinstein», c'est un temps qui est le «Temps 0» et l'on doit à présent entamer le «Temps 1» et les temps qui suivent pour déconstruire et créer la société qui correspond aux valeurs que tout le monde défend ici au sein de cette assemblée. Nous avons fait un gros travail en défendant des valeurs. Il y a donc des législations sur lesquelles on peut s'appuyer, mais pour y arriver, il faut entamer un travail de fond.

Je me tourne vers la représentante de la ministre. Ce matin, des chiffres m'ont quelque peu fait froid dans le dos. Selon la dernière étude publiée dans «L'Écho», 85 % des Bruxelloises font l'objet d'intimidations sexuelles, 34 % en souffrent encore aujourd'hui, 22 % ne racontent leur expérience à personne et 33 % de ces faits sont commis par des conjoints ou des ex-conjoints. La violence conjugale serait, en outre, à l'origine d'une baisse de compétitivité de l'ordre de 288 millions d'euros. Si ce sujet peut sembler hors débat, il relève de la même étude.

Des progrès sont-ils réalisés dans la lutte contre les violences sexuelles? Est-il plutôt question d'une régression en la matière? Ou d'un *statu quo*?

**Mme Thérèse Legros.** – On manque d'études de comparabilité en la matière. D'autres études présentent des chiffres bien supérieurs à ceux que vous mentionnez. Une étude récente menée par Vie féminine, dont les chiffres ont été publiés à la fin de l'année dernière, montrait que 98 % des femmes interrogées avaient été victimes de violences sexuelles et de harcèlement dans l'espace public. Il s'agit de thématiques extrêmement compliquées et sur lesquelles il y a effectivement lieu d'agir. C'est la raison pour laquelle des plans de lutte contre cette problématique sont mis sur pied.

Les violences faites aux femmes sont en général taboues et les femmes ne les dénoncent pas facilement. Tout le travail consiste à inciter les femmes à s'exprimer, à signaler les violences dont elles sont l'objet pour qu'elles puissent obtenir réparation des dommages qu'elles ont subis. La banalisation des violences joue dans ce cadre un rôle majeur. Nombre de femmes ne dénoncent pas les faits dont elles sont victimes aux services de police ou aux services sociaux, par exemple, parce

qu'elles se disent que cela arrive à tout le monde. Comme vous l'avez souligné en début de débat, la formation des intervenants constitue un autre problème fondamental. Nous y travaillons très activement.

Quand un professionnel – assistant social, éducateur, juriste, médecin, infirmier – peut être confronté à des personnes susceptibles d'être victimes de ce type de violence, alors qu'il ou elle n'en a jamais entendu parler dans son cursus, comment voulez-vous qu'il ou elle comprenne le contexte, reconnaisse les signes de violence et prenne en charge ces violences de manière adéquate?

Avec la ministre, nous avons essayé de structurer ces formations – car il existe en effet des formations ponctuelles, Monsieur Slosse. Nous avons créé plusieurs centres de lutte de prévention pour les victimes de violences sexuelles et tous les acteurs sont formés, ce qui est remarquable. Mais il faut généraliser ces formations et introduire ces thématiques tant dans la formation initiale de toute une série d'acteurs que dans les formations continues à destination des professionnels déjà actifs sur le terrain.

Ce travail est en cours dans l'enseignement de promotion sociale, qui fait également partie des attributions de la ministre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, six écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles offrent des cours de formation continue sur les violences de genre. Quatre types de modules ont été créés pour renforcer les compétences des professionnels.

Ce travail fait l'objet d'un débat avec les universités et les hautes écoles. Il est complexe, aussi sur le plan technique, de conscientiser les différents acteurs de l'enseignement supérieur, à qui nous préconisons de changer leurs programmes et d'y introduire les questions de violence de genre. Il y a aussi beaucoup d'hommes à ce niveau de prise de décision.

**M. Pascal Vrebos.** – Monsieur Olivier Slosse, nous avons évoqué ces centres chargés des violences sexuelles qui sont en quelque sorte d'avant-garde et ont un caractère expérimental.

Parlons maintenant des postes de police que l'on peut trouver un peu partout. Dans ces postes, est-ce encore le 19<sup>e</sup> siècle ou pas?

**M. Olivier Slosse.** – Non, pas nécessairement!

**M. Pascal Vrebos.** – Je cite Sylvie Lausberg. Une formation est-elle organisée ou pas, laissant alors perdurer une série de stéréotypes?

**M. Olivier Slosse.** – Effectivement, il existe des formations. Mais avant toute formation, il y a des préalables. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de ce projet piloté par l'université de Gand et l'on ne peut donc pas dire qu'il soit fantaisiste d'un point de vue méthodologique.

Nous avons soumis un questionnaire à des volontaires, visant à identifier leurs croyances concernant les mythes du viol ainsi que la force de ces convictions. Il s'agit là d'un point de départ préalable à toute formation. Il est fondamental de faire émerger les préjugés et idées préconçues véhiculées par la société, qui sont aussi présents au sein de l'organisation qui est en contact direct avec les victimes.

Je crois à 200 % à l'utilité d'une formation. J'ai moi-même été responsable de la formation continuée en interne. Mais je pense qu'une bonne base est nécessaire. Il me semble particulièrement important de rendre ces croyances visibles afin de pouvoir les travailler et, le cas échéant, les démonter. Certaines de ces croyances sont simples à démonter. Un des mythes qui perdure par exemple est qu'il n'y a pas de viol sans violence. Il suffit pourtant de lire le Code pénal pour se rendre compte que la violence ne constitue pas, à elle seule, un élément constitutif du viol.

Avant toute chose, il me paraît essentiel de rendre visibles ces aspects culturels et les préjugés qui vivent au sein d'une organisation.

**M. Pascal Vrebos.** – Martine Sorti, vous souhaitez ajouter quelque chose?

**Mme Martine Storti.** – Le consentement est un mot ambivalent. Selon la formule connue, céder n'est pas consentir. Je voudrais rappeler les deux épisodes judiciaires qui viennent de se produire en France. Deux enfants de 11 ans – pour moi, ce sont encore des enfants – qui ont été violées par des hommes ont été considérées comme consentantes. D'où le débat et la proposition de loi de Marlène Schiappa visant à déterminer à quel âge, 13 ans ou 15 ans – apparemment le gouvernement français vient de décider que c'est 15 ans – on estime qu'il peut y avoir consentement ou pas.

Je voudrais revenir à ce dont on débat ici. Pardon de le dire comme cela, mais cela fait 40 ans et plus que j'entends dire qu'il faut former les policiers, les juges, etc. Comment se fait-il que, bien qu'on le dise et bien que cette formation existe effectivement, bien que cela se soit amélioré, on reste quand même dans cette situation?

Il faut constater une résistance. Qu'est-ce qui résiste? Pourquoi cela résiste-t-il? À mon avis, il est évident que cela résiste. Comme vous l'avez souligné, Madame, c'est un enjeu de domination, un enjeu de pouvoir. Perdre son pouvoir, c'est dur, c'est difficile! La question de l'égalité sur ces questions de violences comme sur d'autres, c'est que s'il y a de l'égalité, si l'égalité progresse, cela veut dire que du pouvoir gagné par certaines est perdu par d'autres. Et accepter de perdre du pouvoir, ce n'est pas facile!

Vous avez rappelé que j'avais été professeure et inspectrice générale, il n'y a pas tellement longtemps d'ailleurs. Je me souviens avoir assisté à des conseils de classe. Par exemple, j'ai été très frappée

de voir que, si un garçon est très bon en maths et qu'il décide, à la fin de la première, d'aller dans une terminale littéraire, tout le conseil de classe se lamente et trouve dommage qu'il veuille faire de la philosophie ou des lettres! Mais si une fille bonne en maths décide d'aller dans une filière littéraire, personne ne s'en plaint, on trouve que c'est très bien et personne ne se lamente sur «la pauvre» qui choisit une filière qui est une voie de garage, etc.

Encore une fois, ne perdons pas de vue cette idée que, quand certaines gagnent du pouvoir, d'autres forcément en perdent. C'est comme sur l'égalité de salaire. On voit bien que l'inégalité de salaire entre les hommes et les femmes joue comme variable d'ajustement dans les entreprises. Si l'on rend tous les salaires égaux, soit il faut diminuer le salaire des hommes pour compenser l'augmentation du salaire des femmes, soit, si l'on veut que les femmes aient un salaire plus important sans que les hommes y perdent, il faut prendre l'argent quelque part, chez les actionnaires, dans les dividendes, que sais-je encore? En tout cas, l'égalité de salaire ne se joue pas sans problème pour les uns et pour les autres.

**M. Pascal Vrebos.** – D'après votre longue expérience, pensez-vous que le partage du pouvoir a légèrement progressé ou tellement peu?

**Mme Martine Storti.** – Je fais partie de la génération du Mouvement de Libération des Femmes (MLF). Si je compare la situation actuelle à celle d'il y a quarante ou cinquante ans, je trouve que beaucoup de choses ont progressé. Mais quand je discute avec des copines de 30 ans qui me racontent les problèmes d'inégalité ou de violence qu'elles rencontrent, je les entends. La situation a donc certes progressé dans certains pays, mais ce progrès n'est pas suffisant. Si une nouvelle génération prend la relève et affirme qu'il faut aller plus loin, je la soutiens. Il y a eu progrès, mais si ce progrès était suffisant, on ne serait pas encore en train d'en parler!

**M. Pascal Vrebos.** – Vos centres comptent-ils des femmes policières? Si oui, quel pourcentage représentent-elles?

**M. Olivier Slosse.** – Nous avons 34 inspecteurs.

**M. Pascal Vrebos.** – D'inspecteurs masculins?

**M. Olivier Slosse.** – Non, hommes et femmes confondus.

**M. Pascal Vrebos.** – Vous devriez dire «inspectrices» alors!

**M. Olivier Slosse.** – Non, il y a des hommes et des femmes, mais les femmes sont majoritaires à près de 70 %.

**M. Pascal Vrebos.** – À combien s'élève ce pourcentage dans l'ensemble de la police?

**M. Olivier Slosse.** – Tous services confondus, la situation s'inverse. Nous avons effectivement constaté que nos centres attirent davantage les femmes que les hommes. Néanmoins, j'ai été personnellement surpris par le nombre d'hommes qui se sont montrés intéressés. Aujourd'hui encore, des hommes me font part de leur intérêt pour une collaboration avec notre centre. La situation n'est donc pas aussi binaire qu'on ne pourrait l'imaginer et cette fonction n'est pas uniquement réservée aux femmes.

Je constate souvent cependant que les hommes ont souvent le réflexe de proposer qu'une victime soit auditionnée par une femme. Mais comment savoir si c'est la meilleure option? Il suffit en fait de demander à la victime si ça lui pose un problème d'être interrogée par un homme. Il faut en tout cas éviter d'avoir en tête ce préjugé selon lequel il faudrait que seule une femme réalise l'audition d'une femme.

**M. Pascal Vrebos.** – On se souvient de cette réalisatrice flamande qui s'était promenée dans certains quartiers de Bruxelles et qui avait été harcelée, voire pire. Puisque le droit des femmes est au centre de ce débat, que conseillerez-vous à une jeune femme: s'habiller pour passer inaperçue ou s'habiller comme elle le veut, car après tout, c'est son droit?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Que voulez-vous dire par: comme elle veut?

**M. Pascal Vrebos.** – En jupe courte, comme elle a envie de se promener, librement. Nous sommes dans un pays libre. Quel conseil lui donnez-vous?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Je vais être très désobéissante, je vais dire: c'est à elle de décider et je ne vais pas répondre à cette question. Je voudrais amener quelques éléments dans le prolongement de ce que M. Slosse et Mme Storti ont dit. Concernant l'accueil, vaut-il mieux un homme ou une femme? Je pense qu'on se trouve à nouveau dans une lecture qui assigne les personnes à des capacités en fonction de leur sexe. Ce n'est pas parce qu'on est de sexe masculin ou féminin que l'on sera moins écoutant. Nous sommes d'abord des sujets et c'est là l'objectif de l'éducation. Nous sommes avant tout des sujets pensants et le fait d'avoir des seins ne nous conduit pas à penser autrement. Il faut, à un moment donné, sortir de ce débat.

Sur la question de la violence, on l'a beaucoup abordée sur le plan de l'agression sexuelle. Le corps des femmes est un enjeu de pouvoir, je suis d'accord avec vous. Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que, quand on augmente les salaires des femmes, c'est forcément au détriment des hommes, parce qu'ils peuvent aussi y trouver des avantages, à savoir être moins sous pression, avoir plus de temps pour s'occuper de leurs enfants, pouvoir se déployer dans des sphères autres que simplement professionnelles. Je pense que c'est un

avantage pour tout le monde. Concernant la violence, il existe aussi une violence légitimée par les structures dans lesquelles nous fonctionnons. Vous avez cité la question de l'avortement à l'ONU. Ceux qui me connaissent le savent, je mène ce combat depuis dix ans. Le mouvement que je représente au Conseil des femmes, le Centre d'action laïque, travaille là-dessus depuis 40 ans. Nous voulons sortir l'avortement du Code pénal. Je ne vais pas évoquer la question de la santé ou de l'acte d'IVG.

C'est la question de l'autodétermination des femmes dans une société qui considère que les femmes sont d'abord des mères et que lorsqu'elles tombent enceintes, elles doivent mener ce processus à terme. Si elles doivent avoir huit enfants, elles en auront huit. La décision ne leur revient pas.

On est dans une violence structurelle. Au fond, choisir sa vie, c'est choisir si on veut avoir ou non des enfants et, le cas échéant, la personne avec qui on va en avoir, le moment et leur nombre. C'est cela, décider et être autodéterminé. La question des femmes dans notre société entre dans ce cadre.

Dans mon essai intitulé *«Toutes des salopes»*, qui est sous-titré *«Injures sexuelles, ce qu'elles disent de nous»*, je montre que l'enjeu est celui de la place dans la société. Lorsque les femmes sont des mères et qu'elles n'ont pas de crèche à disposition, elles doivent travailler à temps partiel. Financièrement, elles sont donc violentées par la société, puisqu'elles perçoivent un salaire moindre. De plus, en raison de leur emploi à temps partiel, leur pension sera plus faible. Elles épargnent moins aussi, parce qu'elles s'occupent des enfants. 80 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes. Tous ces aspects constituent des violences et, selon moi, cela légitime, *in fine*, la violence interpersonnelle. C'est pour cette raison que le viol n'a pas été suffisamment criminalisé, sanctionné. C'est pour cette raison que lorsqu'une femme se fait agresser, le premier réflexe consiste à s'interroger sur ce qui, chez elle, aurait pu encourager l'agresseur à l'agresser.

Je suis heureuse que le Parlement permette de discuter de cette question. On a de quoi travailler et on doit travailler ensemble, hommes, femmes, filles et garçons. Ce n'est pas une lutte des uns contre les autres. C'est ensemble que nous devons travailler.

La société est violente. Les garçons, aussi, subissent des violences. Une assignation à être un garçon – «un garçon, ça ne pleure pas» – constitue une forme de violence. Mais le patriarcat a désigné les garçons comme étant le groupe dominant. Il est temps de remettre cette vision en question.

**M. Pascal Vrebos.** – Je pose ma question autrement: le jour où une jeune fille pourra se promener dans tous les quartiers de notre pays, habillée comme elle le veut, aurons-nous vraiment atteint l'égalité?

**Mme Sylvie Lausberg.** – L'égalité, c'est de

pouvoir être libre. Les garçons aussi doivent pouvoir être libres. Ceux que nous avons vus dans le film de Sophie Peeters ne sont pas des hommes libres. Ce sont des hommes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer autrement que d'une façon tout à fait dégradante, pour eux-mêmes d'abord. Il y a tout un travail à faire là-dessus, mais malheureusement, la Belgique est culturellement parlant très loin de mettre les points sur les «i» à ce sujet.

**M. Pascal Vrebos.** – C'est-à-dire?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Nous tolérons des comportements, des paroles inacceptables. Certains de nos dirigeants sont racistes et tiennent des propos racistes, assimilant des migrants à des terroristes. Nous nous situons dans des lectures complètement hors champ. Certaines parties de la population considèrent que les femmes n'ont pas le droit de sortir autrement qu'encapuchonnées de haut en bas. On peut très bien reconnaître que cette vision des choses pose un problème tout en restant rationnelle, en utilisant les mots justes et en évitant les amalgames.

**Mme Martine Storti.** – Pardon, Monsieur Vrebos, mais quand vous posez la question, à nouveau vous reproduisez l'idée qu'une femme, c'est son corps. Lorsque vous dites: «Doit-elle sortir habillée de telle ou telle façon ou même comme elle le veut», vous vous focalisez sur ce problème.

**M. Pascal Vrebos.** – Alors vous ne pouvez pas poser la question!

**Mme Martine Storti.** – Quand on parle du voile, c'est évidemment le corps qui est en question. Certains disent qu'il faut absolument cacher le corps. Pourquoi faut-il cacher le corps des femmes? Parce que les malheureux hommes ne peuvent y résister s'ils voient pour les uns les cheveux, pour les autres les pieds. Bref, il ne faut pas que les femmes excitent les hommes. Ce n'est pas aux hommes de se réprimer, c'est aux femmes de se couvrir. D'autres vont dire que la liberté est la nudité et par conséquent passer de la nudité à l'instrumentalisation du corps des femmes dans la publicité. Je ne comprends pas pourquoi pour vendre un frigidaire, une machine à laver, une voiture ou je ne sais quoi, il faut montrer le «cul» des femmes – dont nous avons beaucoup parlé depuis tout à l'heure – parce que cela fait vendre. Chaque fois nous sommes ramenées au corps. Moi je suis une femme, mais je suis aussi quelqu'un qui est vieille ou jeune, d'origine italienne, qui a été philosophe, qui écrit des livres, avec toute la singularité qui fait de moi une personne. Il faudrait enfin que l'on arrive à regarder les femmes comme des personnes. Ces personnes ont un corps et s'en servent. La jouissance hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle... existe, comme pour les hommes, mais vous n'allez pas demander à un homme s'il peut sortir habillé comme il veut, en short, en pantalon moulant ou pas. La question ne va pas se poser.

**M. Pascal Vrebos.** – Parce que cela ne pose pas de problème, l'homme peut se balader partout

comme il veut.

**Mme Martine Storti.** – Arrêtons de dire que la tenue vestimentaire est un problème. Pourquoi le corps des femmes est-il un problème? C'est quand même incroyable! C'est un problème depuis toujours, depuis Adam et Ève: ils étaient nus, puis ne l'ont plus été, car Ève a donné la pomme. C'est aussi Ève qui représente le péché. Pourquoi est-ce que le corps des femmes fait problème? À cause de la sexualité.

La femme est le continent noir. L'hymne du MLF, c'était le continent noir de Freud, c'est-à-dire ce grand mystère pour les hommes qu'est la sexualité des femmes, de la jouissance féminine. Nous venons de cela, il faut être vierge au mariage. Pour nous c'est terminé, mais pour des femmes d'autres pays, d'autres cultures, cela ne l'est pas. Donc cette idée que la virginité des femmes compte, la femme qui n'est pas vierge est une « salope » tandis que le jeune homme jette sa gourme. Nous connaissons tous cela, la littérature en pleine. Cela fait des beaux romans et je ne veux pas les réécrire.

Il y a des hommes qui ont pris le parti de ces femmes. Qu'est-ce que l'histoire des «*Misérables*», par exemple? L'histoire de Fantine, c'est cela: le jeune homme qui jette sa gourme, la fille qui a cédé, comme on dit; elle a consenti parce qu'elle était amoureuse et puis elle tombe enceinte. Et du coup, c'est fichu pour elle.

Je racontais tout à l'heure une petite anecdote privée: quand j'ai eu mes règles, vers 13-14 ans, la seule chose que ma mère m'ait dite, c'est: «Bon, Martine, maintenant, il faut que je te dise quelque chose: c'est que tu peux avoir un enfant». Rétrospectivement, cela signifie que pour la génération de ma mère, l'idée d'avoir une grossesse non désirée était la chose la plus terrible, non seulement parce qu'il y avait l'enfant, mais parce que l'opprobre s'abattait sur vous: vous étiez une putain, quoi! Ne plus être vierge au mariage et, pis encore, être enceinte sans être mariée, c'était la pire des choses encore dans ces années 1950-1960.

Il ne faut pas oublier d'où l'on vient. Plus que de différence de culture, je parle de discordance des temps. Nous sommes aujourd'hui dans un monde qui, sur la question des femmes, vit des temps différents. Mais quand j'entends parler de la virginité des filles dans un certain nombre de pays et de cultures, je n'oublie pas qu'il y a moins d'un siècle, c'était encore vrai pour notre propre culture et nos propres sociétés.

**M. Pascal Vrebos.** – Thérèse Legros, où en sont les stéréotypes aujourd'hui? Sont-ils toujours aussi tenaces qu'avant chez les jeunes? Dans les pays du Nord, ces stéréotypes n'existent pour ainsi dire plus: en Suède par exemple, un garçon qui porte du rose ou qui joue à la poupée n'est pas critiqué. Chez nous, on semble encore loin du compte, non?

**Mme Thérèse Legros.** – C'est vrai qu'il reste

beaucoup de travail à accomplir. Je voudrais rebondir sur votre intervention précédente et signaler que même si votre question était polémique, elle soulève un point essentiel. La Convention d'Istanbul est en fait la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été ratifiée et adoptée par une série de pays, dont la Belgique. Elle est en vigueur chez nous depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Cette Convention est un outil formidable de lutte contre les violences à l'égard des femmes puisqu'elle exige des États signataires qu'ils prévoient des seuils minimums de prévention, de protection et de répression des violences faites aux femmes. Ce qui est très intéressant dans cette convention, c'est qu'elle établit clairement que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, qui conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation. Elle fait ainsi directement le lien entre la réalisation de l'égalité et l'élimination de la violence.

N'y aura-t-il plus de violence quand une femme pourra se promener dans la rue comme elle le voudra? Je pense que oui. Même si on n'a pas envie que cette question soit posée, c'est vers cela qu'il faut tendre et les actions pour y parvenir nécessitent un travail de longue haleine. Le principal outil, c'est l'éducation, dès le plus jeune âge, aux questions d'égalité, à la lutte contre les stéréotypes à l'école et ailleurs, et aussi le fait de favoriser la mixité un peu partout.

La ministre a développé différents projets pour favoriser l'égalité. On a mentionné le projet EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) qui est difficile à introduire dans l'enseignement obligatoire pour le moment. Par contre, au sein des structures de jeunesse, nous avons créé une sorte de labellisation des animations EVRAS et plusieurs opérateurs ont été labellisés, en 2017, avec un financement de plus de 130 000 euros. Ensuite, constatant qu'il est très difficile de mener des actions mixtes dans les maisons de jeunes, nous avons développé des projets qui sensibilisent les animateurs et les coordinateurs aux questions de mixité et qui encouragent la mise sur pied d'activités mixtes au sein des maisons de jeunes.

**M. Pascal Vrebos.** – Oui, je parle des stéréotypes et de la différence entre pays. La Suède n'est quand même pas à des millions de kilomètres.

**Mme Martine Storti.** – Dans certains établissements scolaires en France, la journée de la jupe – non pas des filles mettant une jupe, mais des garçons mettant une jupe – a suscité des hurlements. C'était un symbole. Au Vatican, les hommes portent pourtant beaucoup de jupes et de robes, non?

**M. Pascal Vrebos.** – Alors pourquoi ces stéréotypes ont-ils la vie dure chez nous et pas à quelques kilomètres? Je vous pose la question, mais

peut-être n'avez-vous pas la réponse?

**Mme Sylvie Lausberg.** – L'habillement touche à l'apparence extérieure. On peut s'attacher à la question de l'habillement, mais je pense que ce qui a été dit sur l'éducation sexuelle et relationnelle est plus fondamental. Il faut en effet s'attacher à déconstruire les stéréotypes.

Je pense que nous sommes ici tous d'accord pour dire que les stéréotypes sont une forme de violence puisqu'ils nous obligent à nous conformer à l'image que la société veut que nous endossions. Mais je vous signale que nous traversons une période où ce constat ne fait pas l'unanimité, bien au contraire.

Des tas de groupes disent que les stéréotypes ne sont pas si négatifs, que les femmes viennent de Vénus et que les hommes viennent de Mars. Il existe tout un courant qui travaille avec les couples pour que les femmes victimes de violence conjugale acceptent cette violence parce qu'elles doivent être empathiques vis-à-vis de leur conjoint. Un citoyen canadien intervient très régulièrement un peu partout, y compris dans les médias de service public, pour prôner le même genre d'assignations à stéréotypes. Ces gens disent que, pour garder une société bien structurée, les femmes et les hommes doivent rester à leur place. Je crois que c'est très dangereux. Tout le monde a le droit de s'exprimer, mais je pense qu'il faut qu'il y ait des contradicteurs.

Il faut être conscient que les valeurs fondamentales d'égalité que nous défendons sont en péril. Nous ne sommes pas encore parvenus à l'égalité et, en plus, nous avons des détracteurs qui ont pignon sur rue et dont on ne se méfie pas suffisamment.

**M. Pascal Vrebos.** – Pignon sur rue?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Bien entendu! Pour ne citer que ce monsieur, il s'appelle Yvon Dal-laire. Il est déjà venu quatre fois en Belgique et il s'exprimera sur la RTBF le 13 mars. C'est une catastrophe. Nous avons interpellé les pouvoirs publics, mais ceux-ci ne veulent pas porter atteinte à sa liberté d'expression. Je suis d'accord pour qu'il y ait une liberté d'expression, mais il faut aussi que la contradiction soit possible. Il faut être conscient que les discours de cet homme et d'autres sont vraiment des discours antiféministes. Ils sont appelés les «masculinistes». Ils sont très puissants au Québec et essaient d'investir l'espace belge. Malheureusement, ils y parviennent.

**Mme Martine Storti.** – C'est ce que je rappelais tout à l'heure par rapport à l'expérience française des ABCD de l'égalité. La coalition qui s'est montée contre ce programme était composée d'intégristes de différentes religions, mais pas seulement. Des diatribes ont été proférées à l'époque et pas seulement par Éric Zemmour. Alain Finkielkraut, ce philosophe ayant une surface médiatique

très importante, expliquait que les ABCD de l'égalité, signifiaient «remodeler l'humanité», «annuler la différence des sexes. L'on a aussi entendu un député socialiste, M. Julien Dray, dire que les ABCD de l'égalité, c'était l'émasculatation des hommes. Encore une fois, une rengaine que l'on avait déjà pu entendre au 19<sup>e</sup> siècle. Mais la poussée d'opposition à la lutte contre les stéréotypes a été telle que les deux ministres de l'Éducation d'un gouvernement de gauche (c'était sous la présidence de François Hollande) ont rangé ces ABCD dans un tiroir. Sous cet angle, même si elle se déclare féministe, la «Tribune des 100 femmes» a renforcé l'opinion de ce camp qui met tout dans le même sac. Dire que la liberté d'importuner, cela fait partie de la liberté sexuelle, c'est quand même étrange, comme si la symétrie entre les sexes devait être légitimée.

**M. Pascal Vrebos.** – Mme Morelli est toujours là, elle peut répondre...

**Mme Martine Storti.** – Elle peut répondre en effet... Elle a le droit de penser ce qu'elle pense. Et moi j'ai le droit de critiquer ses dires, les deux droits existent, c'est cela le débat. Cette manière de penser a renforcé un camp qui n'est pas sans pouvoir. Comment se fait-il que près d'un demi-siècle après les années 1970, nous soyons encore en train de dire qu'il faut que ces notions changent dans l'éducation? Cela prouve qu'un certain nombre d'obstacles existent. Encore une fois, cet enjeu des différences est soumis au débat. Je ne dis pas que «hommes et femmes, c'est pareil», je dis juste qu'il y a plusieurs manières d'être garçon, d'être petit garçon et d'être petite fille, d'être un jeune homme et une jeune fille, d'être homme et d'être femme. Il faut travailler sur ces questions-là. Cinquante ans plus tard, nous sommes encore en train de le dire, pourquoi?

**M. Pascal Vrebos.** – Puisque vous êtes tous des spécialistes de la question de l'égalité des genres, je voudrais poser une question peut-être un peu technique sur le terme scientifique «analyse sexospécifique» que vous connaissez sans doute, terme employé notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) désignant un examen critique de la manière dont les rôles hommes-femmes divergent ou sont liés. Cette analyse existe-t-elle déjà aujourd'hui dans notre pays ou en France? Par exemple dans les évaluations des administrations ou ailleurs? Ou bien cette analyse constitue-t-elle purement de la théorie que j'ai eu l'occasion de lire dans des articles scientifiques? Cela me semble important de vous la poser parce que je m'aperçois que cet outil existe et est utilisé en Suède, aux États-Unis, etc.

**Mme Thérèse Legros.** – Dans les différentes statistiques rassemblées à différents niveaux, on n'a pas toujours une répartition par sexe. On va tenter de les obtenir et surtout de les généraliser.

**M. Pascal Vrebos.** – Mais dans vos administrations, par exemple, ou vos cabinets – puisque vous représentez la ministre de l'Égalité des

chances et des Droits des femmes – utilisez-vous ce type d'analyse? Ou, à l'heure actuelle, n'est-ce pas encore opérationnel?

**Mme Thérèse Legros.** – Des politiques ont été menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, le 7 janvier 2016, nous avons adopté le décret «Genre» relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française. Ce dispositif permet d'intégrer dans les différentes politiques ce qu'on appelle les fameux «*gender mainstreaming*» et «*gender budgeting*». Ceux-ci permettent au gouvernement d'évaluer ses différentes politiques, en tous les cas l'impact de ses projets politiques sur les femmes et les hommes. Avant chaque prise de décision, le gestionnaire du dossier, le ministre, doit pouvoir l'évaluer. Concrètement, cela se traduit par un questionnaire avec différents critères à remplir et une évaluation. Cette même évaluation se fait aussi au niveau budgétaire pour chaque projet.

C'est quelque chose de relativement nouveau, mais qui se pratique. Dans le cadre de ces nouvelles politiques, les agents de l'administration et des cabinets ont tous – ou presque tous – été formés aux questions de genre, dont les référents à des postes particuliers. Ils l'ont été notamment aux questions de genre en relation avec le décret cité.

**M. Pascal Vrebos.** – Sylvie Lausberg, voulez-vous nous faire part d'un complément d'information?

**Mme Sylvie Lausberg.** – On évalue en tout cas les projets de loi qui doivent passer un test de genre, mais on le fait... en dernier lieu. Les feuilles se trouvent à la fin des documents; on les remplit: oui, oui, oui, non, non, non. Concrètement, je n'ai néanmoins jamais relevé de contestation parce que le test de genre n'avait pas été concluant. Des velléités existent. Par contre, la volonté de chacun de s'y investir n'est pas encore un réflexe.

La question du «*gender budgeting*» est très importante au niveau local, dans les communes. Nous allons d'ailleurs avoir des élections communales bientôt. À cette occasion, on parlera certainement des *memoranda* du mouvement féministe. En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles est la première commune à avoir pratiqué le «*gender budgeting*». Pour rappel, il n'y a que deux bourgmestres femmes en Région de Bruxelles-Capitale. La question de l'accessibilité n'est donc pas si évidente.

Par exemple, en ce qui concerne les infrastructures publiques, on a évoqué tout à l'heure la question de la tenue à porter quand on marche en rue. Il faut aussi se demander comment la rue nous accueille. Et donc se demander, dans les infrastructures publiques, comment met-on en place des modes pour que chacun ait accès à l'espace public? Il ne s'agit pas de la fille se rendant de l'école au grand magasin, puis du grand magasin à la crèche pour finalement rentrer chez elle. Dans l'espace public, il n'existe pas selon moi quelque chose qui l'invite à y prendre sa place. Tout un travail doit

encore être mené sur la mobilité, les infrastructures et le sport.

Quand on voit des garçons pratiquer un sport dans la rue, ils le font tout naturellement, tandis que les filles font du sport non pas dehors, mais dedans. Je ne dis pas que c'est volontaire. Au fond, je pense que c'est la conséquence de la façon dont on incite les uns et les autres à rentrer dans des types de comportement et de filières. Échanger ici est très enthousiasmant, car un grand nombre de pistes sont évoquées. Pour moi, nous pouvons agir à beaucoup d'endroits, ce qui est porteur d'espoir.

**M. Pascal Vrebos.** – Que fait-on aujourd'hui dans notre enseignement pour enseigner l'égalité des genres? Que devrait-on faire? Qu'est-ce qui n'est pas fait? Voici quinze ou vingt ans, nous parlions déjà de cours de citoyenneté de deux périodes, mais il n'existe pas. Ce sujet – qui semble pourtant être une priorité – pourrait y être abordé. Qui pourrait l'aborder? À quel moment du cursus?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Le constat est assez négatif. Nous constatons que les filles sont placées dans certaines filières dès le début. En outre, un enseignant donnera davantage la parole aux garçons parce qu'ils sont plus turbulents, alors que les filles sont censées être plus calmes et doivent donc être moins gérées. Tout cela doit vraiment être pris en compte dans la formation des enseignants. Ils doivent être formés de manière à éviter de répéter les stéréotypes.

**M. Pascal Vrebos.** – Cette formation existe-t-elle?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Non.

**Mme Thérèse Legros.** – Nous avons demandé à ce que ces aspects puissent être intégrés dans la réforme de la formation initiale des enseignants. Nous souhaitons donc que la sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi aux différentes formes de violence y soit présente afin de favoriser une éducation dénuée de tout stéréotype.

**M. Pascal Vrebos.** – Cela signifie que ce n'est actuellement pas le cas.

**Mme Thérèse Legros.** – Pour l'instant, ce n'est pas prévu dans la formation initiale des enseignants.

**M. Pascal Vrebos.** – Ni pour les régents, ni pour les licenciés, ni dans l'agrégation, ni dans le certificat d'aptitude approprié à l'enseignement supérieur?

**Mme Thérèse Legros.** – Non.

**Mme Martine Storti.** – Je voudrais revenir sur la question de l'espace. En France, des expériences sont menées sur les cours de récréation. Les écoles ont constaté que si les garçons sont autorisés à y jouer au football, les filles n'en profitent pas. En effet, les garçons occupent alors l'espace central et les filles doivent se mettre le long des murs. Elles

se mettent en petits groupes, en train de papoter. Pour les écoles, c'est donc très compliqué, car il n'y a pas de raison que les garçons ne puissent pas jouer au football ou même que des filles ne puissent pas y jouer avec les garçons. Certaines écoles ont dès lors privilégié la mixité: ou les filles sont admises à jouer au football – cela ne plaît pas nécessairement aux garçons, mais certains l'ont accepté – ou il est interdit. Quelque chose a-t-il été fait en ce sens en Fédération Wallonie-Bruxelles? L'utilisation de l'espace public commence à l'école. La cour de récréation en est un et la façon dont on l'organise aura des conséquences notamment sur ce qui se passe dans les rues ou sur la pratique du sport.

**Mme Sylvie Lausberg.** – La ministre Simonis a organisé un colloque sur le sujet il y a deux ou trois ans, au Standard de Liège. Une spécialiste française y avait expliqué que tout commençait dans la cour de récréation. Nous ne pouvons pas sans cesse trouver des réponses à tout, mais la prise de conscience est importante. Le professeur qui surveille la cour de récréation peut par exemple décrypter ce qui s'y passe. Chacun doit prendre sa part de responsabilité là où il se trouve. Nous ne pouvons pas le faire si nous ne percevons pas l'information.

Nous évoluons dans un monde bizarre où la lutte contre les stéréotypes et le fait de dire qu'ils sont structurants pour la société sont mis sur un pied d'égalité. Nous devons agir pour soutenir les valeurs que nous voulons mettre en avant et ne pas faire croire que, finalement, un coup à gauche, un coup à droite suffisent et que tout se vaut. Non, tout ne se vaut pas, parce que la conséquence de ce type de stéréotypes est la violence faite aux femmes – et aussi en partie envers les garçons, il faut le souligner. La lutte contre les stéréotypes est un continuum. Les structures ne se changent pas qu'avec des bonnes paroles ou des politiques. La loi est primordiale, mais le changement dépend de chacun, là où il est. C'est aussi pour ça qu'il est important que la parole se propage de personne à personne partout où l'on peut la prendre. Chaque personne présente ici peut repartir et transmettre cette parole. C'est aussi par les acteurs de terrain que se produisent les changements. Ils ne tombent pas du ciel.

**M. Pascal Vrebos.** – Madame Storti, enseigne-t-on en France l'égalité des genres déjà aux enfants? Chez nous, visiblement, ce n'est pas le cas.

**Mme Martine Storti.** – Pourquoi les ABCD ont-ils été si importants? Si cette éducation à l'égalité existait plus ou moins auparavant, l'idée de se focaliser sur cette question de l'éducation permettait de lui donner davantage de visibilité. Quand le gouvernement a mis les ABCD dans le tiroir, il a annoncé qu'il s'en occuperait d'une autre manière. Il est vrai qu'aujourd'hui, cette question est abordée à tous les niveaux de la formation des enseignants ou du personnel de l'éducation nationale. Mais l'éducation à l'égalité de genre étant abordée avec tout le reste, elle n'est plus mise en évidence.

Pourtant les ABCD étaient considérés comme étant un enjeu extrêmement important. Cette question était visible, car elle sortait de la formation pour en souligner l'importance. Le fait qu'aujourd'hui, les ABCD soient noyés dans le reste est dommage.

Cela dit, je suis étonnée d'entendre que rien n'existe en Belgique. Cette question est tellement importante. Mais entre la formation et les effets de terrain, il y a de la marge. Je rappelais tout à l'heure l'anecdote du conseil de classe où une fille qui fait des maths et passe en section littéraire, ce n'est pas très grave, alors que pour un garçon, c'est considéré comme étant grave. Les enseignants eux-mêmes sont porteurs d'une histoire, d'une éducation, de ce qu'ils ont connu en étant enfants, etc. Il est vrai que l'enjeu de la formation du personnel est important. Nous revenions de loin puisque, sous le quinquennat antérieur, M. Sarkozy avait supprimé complètement la formation continuée du personnel, dans tous les domaines – pas seulement pour cet enjeu. Il a fallu reconstruire une formation et y intégrer celle à l'égalité de genre.

**M. Pascal Vrebos.** – Je donne la parole à un premier intervenant du public.

**Un intervenant.** – Toutes les écoles secondaires doivent établir un programme EVRAS en collaboration avec un planning familial ou un centre PMS. Le nombre d'heures consacrées à ce programme est, certes, peu nombreux, pour ces questions aussi importantes, mais je tiens à préciser qu'il existe.

**Mme Sylvie Lausberg.** – À la suite de la modification du décret «Missions» en 2012, toutes les écoles doivent organiser des animations EVRAS. Le problème auquel nous faisons face est que les organismes qui se rendent dans les écoles ne sont pas véritablement contrôlés. Parmi eux se trouvent évidemment des centres de planning et d'autres associations de terrain plus spécifiques qui dispensent des formations. Toutefois, nous savons également – la ministre en a été informée, mais n'y a pas donné de suite – que des groupes d'intégristes pénètrent l'enceinte des écoles et y racontent n'importe quoi aux élèves. Il ne s'agit pas uniquement de l'avortement ou de l'interruption de grossesse.

Voici un exemple concret: un enfant a suivi cette formation et demande, l'année suivante, à la personne travaillant pour le planning: «La dernière fois, la dame m'a dit que si je me touchais le soir dans mon lit, je deviendrais éjaculateur précoce. Est-ce vrai?» Même si cette anecdote fait souvent rire, les conséquences sont dramatiques et peuvent même engendrer un traumatisme. Ces gens racontent n'importe quoi aux enfants: «l'homosexualité est une maladie qu'il faut soigner»; «se masturber rend malade», etc. Nous avons une responsabilité en la matière. École confessionnelle ou non, tout ne monde ne devrait pas être autorisé à y entrer.

De même, dans l'enseignement officiel, certains sujets touchant à la sexualité ne sont pas abordés parce que les parents font pression sur les

préfets pour les éviter. Le décret «Missions» a généralisé, sur le papier, les animations EVRAS, mais nous n'avons pas encore reçu une évaluation qualitative. Nous ne savons pas quels sont les sujets traités ni qui dispense ces formations. La plateforme EVRAS, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs de terrain donc, demande des évaluations, en vain. De 2012 à 2018, sept années se sont déjà écoulées...

**M. Pascal Vrebos.** – Monsieur, souhaitez-vous répondre?

**Un intervenant** – Non, je n'ai rien à ajouter. C'est une réponse pertinente.

**M. Pascal Vrebos.** – Je donne maintenant la parole à un deuxième intervenant du public.

**Un intervenant** – Je voudrais revenir sur le relativisme culturel et l'influence de puissances étrangères telles la Russie ou l'Arabie saoudite dans les questions relatives à l'avortement. Hier soir, Arte a diffusé un documentaire qui traitait de cette thématique et de l'influence que certaines puissances tentent d'exercer sur la politique de l'avortement. Le reportage mentionnait la Russie et ses oligarques russes, les États-Unis et son extrême droite ou encore le Vatican et son financement octroyé à des cérémonies d'enterrements de fœtus – cela traumatise d'ailleurs les femmes, car le nom du fœtus est gravé sur la tombe. Ma question est simple: comment protéger la Belgique ou la France, progressistes en matière d'avortement, des dérives que l'Espagne, le Portugal ou la Pologne connaissent?

**Mme Martine Storti.** – Depuis plusieurs années, une revendication est formulée annuellement auprès de l'Union européenne pour que l'avortement soit reconnu comme un droit fondamental. En vain! Pourtant, l'Union européenne était en avance, par rapport à de nombreux pays, sur différentes questions liées aux droits des femmes. La France a été obligée d'adopter un certain nombre de lois pour réduire les discriminations parce que l'Union européenne a fait des choix politiques, notamment la loi sur l'égalité des salaires des femmes et des hommes. Mais sur la question de l'avortement, l'Union européenne résiste.

L'élargissement de l'Europe n'a pas été positif pour la question de l'avortement. Par exemple, la Pologne a régressé sur cette question. En effet, la Pologne communiste pratiquait l'avortement, mais une fois sortie du communisme, la «remontée» du catholicisme a renforcé le mouvement antiavortement du pays. En outre, le Vatican se positionne toujours contre l'avortement. Obtenir que l'avortement soit un droit fondamental dans l'Union européenne et à l'ONU est un combat essentiel. Si ce droit devenait une réalité dans l'Union européenne, cela permettrait d'avancer plus encore au niveau international.

**Mme Sylvie Lausberg.** – Il y a quand même eu une avancée au niveau européen en septembre

dernier. En effet, la Convention d'Istanbul reconnaît que la grossesse forcée est une violence envers les femmes. On n'a pas utilisé le mot «avortement», mais, en même temps, on reconnaît que contraindre une femme à mener une grossesse à terme constitue une violence. On pourra alors travailler sur cette base. Plusieurs groupes politiques du Parlement européen veulent mener une action commune pour que ce droit à l'autodétermination soit reconnu au niveau européen.

Vous parlez du reportage d'Arte et de ce qu'on peut faire en Belgique. La France a reconnu le droit positif à l'accès à l'interruption de grossesse. Le Luxembourg, qui avait à peu près la même loi que la Belgique – l'avortement était puni par le Code pénal, mais faisait l'objet d'une dépénalisation partielle –, a sorti l'interruption volontaire de grossesse (IVG) de son Code. En Belgique, six propositions de loi ont été soumises à la commission de la Justice, mais elles ne sont pas examinées. Et cela fait deux ans que rien ne bouge! Or un des textes émane d'un parti de la majorité. Un consensus existe donc, mais, idéologiquement, il y a un blocage. Le problème en Belgique, c'est qu'il n'est pas porteur de dire qu'on est contre l'interruption de grossesse. On trouve donc des faux-fuyants. L'un d'entre eux consiste à dire qu'on a besoin d'études médicales pour mieux comprendre. Soyons raisonnables: aucune étude médicale n'est nécessaire puisque la commission d'évaluation a travaillé de 1991 à 2011 et a démontré que tout était bien contrôlé en Belgique et que les conditions médicales sont très sûres. Cependant, dans notre pays, nous sommes en plein dans le problème que vous soulevez au sujet des fœtus. Ont été déposés des propositions de loi et même un projet de loi d'un ministre de la Justice visant à donner un acte de naissance en cas de fausse couche, même au début de la grossesse. Bien entendu, ce n'est pas dit en ces termes. C'est plus pernicieux. Les attaques sont moins frontales.

Le débat doit être mené chez nous. C'est en consolidant un droit positif des femmes qu'on parviendra à tenir en échec ces tentatives d'intimidation.

**M. Pascal Vrebos.** – La parole est à Mme Anne Morelli.

**Mme Anne Morelli.** – Monsieur Slosse, j'ai une courte question pour vous. Est-il encore vrai aujourd'hui qu'une femme qui dépose plainte pour un cas de viol est interrogée sur la manière dont elle était habillée? Si c'est le cas, il y a un déséquilibre par rapport à ce qui est demandé à un homme. Quand mon mari a porté plainte pour le vol de son portefeuille, je ne me souviens pas que l'agent de police lui ait demandé quelle tenue il portait. Évidemment, dans ce cas-ci, ce n'est pas considéré comme une provocation.

L'autre point sur lequel je voulais intervenir concerne les lois misogynes. On nous dit que de

telles lois n'ont pas cours dans notre pays. D'accord, mais quand les compléments de chômage des travailleurs à temps partiel sont remis en cause, cela concerne essentiellement des travailleuses. Quand on attaque les «périodes assimilées» qui entrent en ligne de compte pour le calcul de la pension, cela touche essentiellement des femmes. Quand on refuse d'individualiser le droit au chômage, mais que l'on tient compte de la situation familiale pour le déterminer, cela a pour conséquence que le chef de famille, le plus souvent un homme, touchera 1 180 euros, contre 523 euros pour la femme, considérée comme cohabitante.

Officiellement, ces dispositions n'ont rien de misogyne, mais notre «politique sociale» l'est bel et bien dans les faits.

**M. Pascal Vrebos.** – Olivier Slosse, avez-vous une courte réponse?

**M. Olivier Slosse.** Concernant la question des vêtements de la victime, celle-ci n'est plus abordée. Nous apprenons à nos policiers à ne plus aborder ce sujet et à convaincre la victime qu'elle n'est pas fautive. La question de la responsabilité se pose par la suite, en interne, avec l'équipe de psychologues et les familles. Elle peut prendre une tournure juridique.

Concernant la relation entre la responsabilité et le vol, si je laisse mon GSM dans la salle et qu'il disparaît, ne me demandera-t-on pas pourquoi je l'ai laissé là? C'est un questionnement juridique légitime. Lorsque la police place des voitures «appât» dans la rue avec un ordinateur portable bien visible sur le siège, on nous dit que c'est mal et qu'il s'agit d'une incitation au vol. Voici donc un questionnement juridique complexe sur lequel je ne me positionnerai pas. Cependant, même aux assises, pour les crimes passionnels, ce questionnement existe. Ce sont des questions juridiques légitimes qui doivent être examinées par celui qui prend la décision – et heureusement pas par les policiers.

**M. Pascal Vrebos.** – Il reste quatre minutes avant de conclure et encore deux questions. Soyez brefs dans vos réponses.

**Une intervenante.** – Bonjour, je m'appelle Samantha de l'association Transition. Je voudrais intervenir sur le harcèlement. Quand je suis allée porter plainte pour un tel fait, j'ai été bien accueillie. Mais le policier m'a clairement dit qu'il y avait peu de chances que ma plainte aboutisse et que j'avais de la chance d'être tombée sur lui. La loi «Transgenres» a été votée, le but est également l'autodétermination de la personne qui désire changer de sexe. Cependant, dans certaines provinces, notamment le Luxembourg, Liège et le Hainaut, la police envoie des convocations totalement interdites et illégales, en posant des questions à caractère privé lorsqu'une personne désire changer d'état civil. «Le Soir» a d'ailleurs relayé cette information. PS, DéFI et Ecolo poseront d'ailleurs aujourd'hui une question à la Chambre sur ces faits.

Comment se fait-il que la police convoque des personnes transgenres pour poser des questions illégales?

**M. Pascal Vrebos.** – Je vous remercie pour votre témoignage concret. Pour d'autres régions, j'ai eu vent d'autres d'échos plus positifs.

**M. Olivier Slosse.** – La question n'est pas encore tranchée. Le Collège des procureurs généraux doit se pencher sur ce point. Cela dépend de l'avis que doit rendre le procureur du Roi sur le point de savoir si le changement d'identification sur le document d'identité porte ou non atteinte à l'ordre public. Que signifie exactement «l'ordre public»? Nous pouvons l'expliquer par le fait que ce changement est peut-être motivé par d'autres objectifs. Des exemples sont donnés comme la fraude ou la volonté d'échapper à des créanciers. Cette question sera réglée et cadrée par les procureurs généraux pour éviter que la police interprète à sa façon ce terme «ordre public» et s'engage dans des discussions qui vont trop loin.

**Une intervenante.** – J'ai lu que certaines villes avaient adopté des règlements pour interdire les publicités dans lesquelles le corps des femmes est mis en avant pour vendre un produit. Est-il possible d'imaginer l'adoption d'une telle loi à Bruxelles? En tant que femme, je trouve que les publicistes abusent de l'image féminine pour vendre tout et n'importe quoi. En outre, en cas de harcèlement ou de violence, je remarque que les femmes sont très souvent mises en avant en tant que victimes. Ne pourrions-nous pas inverser les choses et plutôt pointer du doigt la personne qui harcèle, l'agresseur ou le violeur, plutôt que la victime afin de montrer que c'est l'agresseur qui dérange?

**Mme Sylvie Lausberg.** – Il arrive que le Jury d'éthique publicitaire (JEP) incrimine des publicités jugées sexistes. Mais lorsque c'est le cas, cela fait aussi de la publicité aux sociétés. Elles y trouvent une forme de buzz. C'est pourquoi je pense que la sanction doit toujours être utilisée en dernier recours. Aujourd'hui, le Conseil des femmes a mené une action pour lutter contre le sexisme dans le football. Nous avons demandé aux sponsors s'ils étaient d'accord de s'associer à quelque chose de sexiste. Je pense que l'idée de créer l'adhésion à un discours anti-sexisme est plus porteur que d'être sans cesse dans la sanction et l'interdiction. De plus, il est impossible d'interdire une campagne

avant son lancement. De plus, tout avis comporte une forme d'appréciation. Une publicité est-elle sexiste? Le JEP peut en décider, mais il ne peut le faire qu'une fois que cette publicité a été mise sur la place publique. Je pense donc que le travail doit se faire en amont et qu'il doit être un peu différent.

**M. Pascal Vrebos** – Pour dénoncer, mettre en avant le harceleur, le violeur, plutôt que la victime...

**Mme Anne Morelli** – ... mais c'est ce qui vient de se passer avec les différentes affaires.

**M. Olivier Slosse.** – L'ensemble du système judiciaire est de nature à être plutôt orienté vers les auteurs que vers les victimes. Le projet dont j'ai parlé a pour mission de redresser la balance. Ceci dit, les affaires dont nous parlons ici aboutissent à peu d'identifications et de condamnations. Il est donc important pour les victimes de ne pas faire des choses que nous pourrions regretter ensuite, faire de la victimisation secondaire. Quand je parle d'une victime, j'insiste pour ne pas réduire cette dernière uniquement à ce statut. Il faut plutôt dire que ce qui s'est passé est anormal et lier ce qui s'est passé à un fait et non à une personne. Il est important de faire cette distinction.

**M. Pascal Vrebos.** – Je vous remercie, toutes et tous d'avoir participé à ce débat fort intéressant.

En résumé, nous sommes encore loin d'avoir atteint l'égalité des genres. Les stéréotypes sont tenaces. Il n'existe pratiquement rien dans notre enseignement, si ce n'est, comme nous l'avons appris, que certains prétendent que l'éjaculation précoce est liée à la masturbation! Nous devons donc encore faire des progrès! Toutefois, le point positif est que l'analyse sexospécifique se fait. Je pense que peu de participants le savaient. Qu'elle soit sexuelle ou non, la violence est toujours présente, peut-être plus que jamais. Heureusement, une formation commence à être donnée aux policiers. En conclusion, pour atteindre l'égalité des genres, voire l'égalité tout court, il reste du boulot. Alors, au travail! Pour votre information, vous êtes, toutes et tous, conviés à l'exposition «PluriElles, portraits de femmes de la diaspora africaine» que vous devez absolument voir et qui est installée au rez-de-chaussée du bâtiment.

– Clôture du colloque à 12h55.